

LA RESISTANCE CATHOLIQUE FACE A LA  
LOI VAN HUMBEECK DANS L'ARRONDISSEMENT  
DE TOURNAI (1878-1884) (1)

par

Jean-Luc SOETE,

Aspirant du Fonds National belge de la Recherche  
Scientifique

---

Au XIX<sup>e</sup> siècle, dans la lutte qui divise les libéraux et les catholiques sur le terrain de l'enseignement primaire, ce qui passionne le plus les deux adversaires, ce qui excite le plus leur ardeur et leur acharnement, c'est le désir de voir se perpétuer leur projet de société dans les générations qui se lèvent, de former des prosélytes en plus grand nombre possible pour assurer le triomphe définitif de leurs idées et la suprématie de leur opinion. Après la période d'unionisme, les deux partis antagonistes se sont résolus à signer un compromis : la loi de 1842 (2). Transaction opportuniste entre des principes appa-

(1) Cet article est un résumé de notre mémoire de licence en Histoire présenté à l'Université catholique de Louvain en 1978 sous le titre : *La "guerre scolaire" dans l'arrondissement de Tournai (1878-1884)*.

(2) Cf. le texte de la loi du 23 septembre 1842 : *Moniteur belge*, 24 septembre 1842, pp. 1-2; *Pasinomie*, 3<sup>e</sup> série, XII, 1842, pp. 463-468. Sur la loi proprement dite et sur ses répercussions, cf. J. LORY, *Les libéraux et la réforme de l'Instruction primaire en Belgique, de la loi de 1842 à la loi de 1879. Introduction à l'étude de la "guerre scolaire" de 1879 à 1884*, dissert. dactyl., Louvain, 1971, passim (publié sous le titre : *Libéralisme et instruction primaire, 1842-1879. Introduction à l'étude de la lutte scolaire en Belgique*, 2 vol., Louvain, 1979 (Recueil de travaux de Philologie et d'Histoire, 6<sup>e</sup> série, fascicules 17-18)). La pagination à laquelle nous renvoyons plus loin est celle de la dissertation dactylographiée. A. MELOT, "L'enseignement en Belgique depuis 1830", *Histoire de la Belgique contemporaine, 1830-1914*, III, Bruxelles, 1930, pp. 24-28; A. SIMON, *Le Cardinal Sterckx et son temps*, I, Wetteren, 1950, pp. 365-400; P. GOUY, *La guerre à l'enseignement chrétien en Belgique, nouvelle législation de l'enseignement primaire et mouvement dans les écoles catholiques libres*, Paris, 1880, pp. 13-57; P. VERHAEGEN, *La lutte scolaire en Belgique*, 1<sup>re</sup> éd., Gand, 1905, pp. 1-53 et 2<sup>e</sup> éd., Gand, 1906, pp. 21-40.

remment incompatibles, la loi de 1842 est un compromis entre la thèse libérale de la primauté du pouvoir civil et du monopole d'Etat dans l'instruction publique et la thèse catholique de l'incompétence ou du rôle supplétif de l'Etat dans l'organisation scolaire considérée comme une affaire purement privée (3). Aux catholiques, elle reconnaît l'obligation de l'enseignement religieux et moral ainsi que la faculté laissée aux communes d'adopter une école privée. Aux libéraux, elle donne la satisfaction de voir l'Etat, organisateur de l'enseignement, capable d'instaurer une école communale là où l'initiative privée fait défaut. La majorité des communes recourt à l'adoption ce qui entraîne une confessionnalisation de l'enseignement primaire qui déplaît aux libéraux. Les catholiques se montrent insatisfaits de la fragilité des garanties reçues. L'idée d'une révision voit le jour dans les deux partis.

Le Congrès libéral de 1846 réclame, entre autres, l'indépendance du pouvoir civil contre toute ingérence religieuse et l'enseignement public sous l'autorité exclusive de l'Etat. De 1846 à 1856, les libéraux souhaitent une révision de la loi dans le sens d'une limitation des attributions reconnues ou concédées au clergé. Cette orientation ne vise pas à effacer l'instruction religieuse du programme scolaire, mais elle implique que la morale puisse être l'objet d'un enseignement laïc sous la direction exclusive de l'Etat. De 1856 à 1859, la question prend une nouvelle dimension grâce à l'idéal démocratique des radicaux. La révision de la loi de 1842 s'oriente dans le sens d'une laïcisation supprimant l'enseignement de la religion du programme et rejetant le prêtre hors de l'école. Cependant, de 1857 à 1870, le gouvernement libéral doctrinaire n'entend pas suivre les "jeunes libéraux" dans la voie de l'enseignement laïc obligatoire. Il applique une correction administrative de la loi retraquant la liberté communale par l'imposition de nouvelles écoles, par les pressions exercées sur les conseils communaux pour retirer l'adoption ou pour refuser des instituteurs non-diplômés et par la nomination d'office de certains candidats. Les libéraux désirent établir une école publique dans chaque commune et y nommer des enseignants pourvus d'un certificat. L'adoption n'est plus autorisée qu'à titre d'exception. Les écoles privées doivent se suffire à elles-mêmes et ne recevoir aucune subvention de l'Etat. Le commun dénominateur de cette politique

(3) J. LORY, *op.cit.*, p. 7.

est un anticléricalisme modéré opposé à l'intervention du clergé dans l'école à titre d'autorité légale sans mettre en cause l'enseignement de la religion.

Aux Congrès de Malines de 1863, 1864 et de 1867, les catholiques définissent leur programme. Ils désirent la rénovation de la société par l'esprit religieux et la défense de l'Eglise sur le plan politique. Ils souhaitent la généralisation de l'enseignement privé adopté et affirment le rôle supplétif de l'Etat. Pour les ultramontains, l'Etat hors de l'école paraît la seule thèse acceptable (4).

Au fil des ans, les deux partis ne peuvent plus supporter le *modus vivendi* de 1842. Des conflits apparaissent dans certaines communes entre les deux réseaux d'enseignement. En 1878, l'heure du choix sonne : la Belgique sera libérale ou ultramontaine, chrétienne ou laïque. L'école devient l'instrument du conflit. Sous l'influence du positivisme, elle constitue le temple de la science. Elle se dresse au milieu du village et travaille les esprits du temps. Une mythologie prend naissance et se perpétue au XXe siècle. Le curé, entouré de notables, se heurte à l'instituteur officiel, à l'administration libérale et au gouvernement. Le prêtre et l'enseignant, "gros bonnets" des villages, sont les éléments moteurs de la guerre scolaire. Ce combat fixe les types sociaux et forme des mentalités.

L'arrondissement administratif de Tournai (5) présente une unité politique très ancienne, mais aussi de profonds contrastes. Tournée vers la France, cette région en subit les influences. Les idées

(4) "En 1867, conséquence du renforcement de l'influence de l'Etat dans l'enseignement primaire, de l'action des groupes de pression laïques et de l'appui indirectement fourni par l'encyclique *Quanta cura* et le *Syllabus* aux tendances ultramontaines en matière scolaire, la thèse du "rôle supplétif" perd manifestement du terrain au profit de "l'Etat hors de l'école". Cf. J. LORY, *op.cit.*, p. 329.

(5) Sur la vie politique à Tournai et dans l'arrondissement, cf. *Dossiers Tournai-Tournais de 1830 à nos jours*, publiés par le Comité tournaisien de l'Association des villes historiques, Tournai, 1976; J. LECLERCQ-PAULISSEN, *Contribution à l'histoire politique de l'arrondissement de Tournai au XIXe siècle*, mém. dactyl., Liège, 1955, passim.

républicaines, la déchristianisation et la laïcisation de l'enseignement y trouvent un écho. Les bourgeois libéraux des cantons industriels d'Antoing, de Leuze, de Péruwelz et des centres urbains s'opposent aux paysans et aux hobereaux catholiques. Tournai, célèbre citadelle du libéralisme, constitue le siège d'un diocèse dirigé de 1872 à 1879 par Mgr Dumont, farouche ultramontain et intransigeant. Les extrêmes se touchent. Soutenus par une presse bien organisée, les partis s'y heurtent avec fracas. La résistance à la loi Van Humbeéck promet d'être rude, serrée, sans compromis.

Dans un premier temps, nous analyserons la situation de l'enseignement à Tournai dans les années 1870-78. L'incidence de la question scolaire sur la vie politique de la cité sera étudiée. La guerre scolaire a-t-elle des antécédents ? Chemine-t-elle longtemps avant de se déclencher ou surprend-elle par sa soudaineté ? Notre attention se portera ensuite sur les élections législatives de juin 1878 ainsi que sur les modalités pratiques de la révision de la loi de 1842. La troisième partie précisera le rôle joué par les différents acteurs de la question scolaire dans la région, du dépôt du projet de loi Van Humbeéck, le 21 janvier 1879, jusqu'aux élections législatives de 1884.

## I LA GUERRE SCOLAIRE AVANT LA LETTRE A TOURNAI

Vers 1865, les écoles tournaisiennes les plus fréquentées, outre les Instituts des Frères des écoles chrétiennes (6), des Dames de Saint-André (7) et des Ursulines, sont des institutions libres comme

(6) Sur les Frères des écoles chrétiennes à Tournai, cf. F. HUTIN, *L'Institut des Frères des écoles chrétiennes en Belgique*, I, Namur-Alost-Tournai, 1910, pp. 392-445; II, 1912, pp. 276-346.

(7) Sur les Dames de Saint-André, cf. M.-Th. LACROIX, *L'hôpital Saint-Nicolas du Bruille (Saint-André) à Tournai, de ses origines à sa mutation en cloître (+ 1230-1611)*, Louvain, 1977; *Les Religieuses de Saint-André du XIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Lille-Paris-Tournai-Bruges, s.d. (1908); *Un siècle d'enseignement libre, 1830-1930* (numéro spécial de la *Revue catholique des idées et des faits*, XII, 7), Bruxelles, 1932, p. 480 sv.

les pensionnats Desplanche, Nys, Telle, les Instituts Dezobry et Gonet ainsi que des écoles de fondation telles que les Monelles et les Six Filles. Les écoles primaires communales ne viennent qu'en dernier lieu. Le rôle supplétif de l'Etat se trouve ainsi assuré.

Soucieuse d'ériger des écoles payantes pour la bourgeoisie, l'administration communale décrète, en 1870, l'ouverture d'un Institut communal de Demoiselles, rue des Clairisses (8). La section primaire comprend deux classes de deux divisions chacune, soit quatre années d'études (9). La religion, la morale et l'histoire sainte figurent au programme, conformément à l'arrêté royal du 15 août 1846 (10). Le collège des bourgmestre et échevins demande à l'évêque de Tournai, Mgr Dumont, de déléguer le curé de Saint-Piat pour donner l'instruction religieuse dans cet établissement moyennant une indemnité annuelle de trois cents francs prélevée sur le budget de la ville (11). L'évêché refuse catégoriquement (12). Il désire assurer la prépondérance de l'enseignement congréganiste sans attaquer ouvertement les écoles communales (13). L'Hôtel de ville décide de mettre l'établissement sous un régime communal en dehors de la loi de 1842 (14).

(8) Sur la fondation de cette école, voir : J.-L. SOETE, "Un épisode de la lutte entre l'Hôtel de ville et l'évêché de Tournai : la fondation de l'Institut communal de Demoiselles (1870)", à paraître dans les *Annales de la Société royale d'Histoire et d'Archéologie de Tournai* en 1980.

(9) Sur la création et le règlement intérieur de l'Institut communal de Demoiselles, voir : *Recueil des règlements, ordonnances et autres dispositions d'administration et de police de la ville de Tournai depuis 1701, cinquième partie — 1er janvier 1870-31 décembre 1880*, Tournai, s.d., pp. 27-47.

(10) *Ibidem*, p. 29.

(11) Lettre du 30 septembre 1870, voir : *Annales parlementaires, Chambre des représentants, sess. 1878-79*, s. du 2 mai 1879, p. 905. (Dorénavant, nous citons A.P.).

(12) Lettre du 30 novembre 1870, voir : A.P., *Ch., sess. 1878-79*, s. du 2 mai 1879, p. 905.

(13) *Ibidem*.

(14) Cf. *Recueil des règlements, ... de la ville de Tournai depuis 1701, cinquième partie — 1er janvier 1870-31 décembre 1880*, Tournai, s.d., p. 100. Voir également sur cette affaire : E. BANNING, *L'épiscopat et l'instruction publique en Belgique de 1830 à 1879*, Bruxelles, 1879, pp. 37-39; J. LORY, *op.cit.*, p. 60; *Mgr Dumont devant l'histoire, d'après des documents authentiques (1873-1880)*, par un témoin oculaire, Bruxelles, 1880, pp. 12-15.

En 1875-76, une guerre locale éclate à propos d'un discours prononcé, le 15 août 1875, lors de la distribution des prix à l'Institut de Demoiselles (15). Mademoiselle Gilmet (16), directrice de cet établissement, a déclaré que "...l'étude des sciences naturelles, par là même qu'elle a la nature pour objet, c'est-à-dire les oeuvres du Créateur, épure et ennoblit l'âme et la porte vers le Maître Suprême (...) la pénétration des secrets de la nature est le plus sûr moyen de détruire en nous les préjugés. Les préjugés ! Quelle plaie de l'humanité ! Sans le préjugé, plus d'attache à certains usages reçus que la raison condamne et dont le progrès souffre; plus de guerres civiles ni religieuses; plus de conflits entre les hommes qui sont tous frères et qu'un faux jugement rend ennemis pour une différence de nom, de costume, de langage ou de culte extérieur...". Le *Courrier de l'Escaut* ne retient que cette partie du discours (17). D'après ce journal, mademoiselle Gilmet désire rejeter la religion : la guerre aux préjugés est l'arme maçonnique ! Le terme "préjugés" exaspère les catholiques tournaisiens d'autant plus qu'il figure dans les statuts de la *Libre Pensée* bruxelloise (18).

En 1876, le mandement de carême de Mgr Dumont lu dans toutes les églises du diocèse met le feu aux poudres. Le conseil communal, qui a créé l'Institut, et le collège échevinal qui le gère, sont ac-

(15) Le discours a été publié in extenso dans *L'Economie*, 20.8.1875, p.2, col. 3-5; *La Vérité*, 16-17-18.8.1875, p.2, col. 3-5 et p.3, col. 1-2.

(16) Pulchérie GILMET, née à Pottes, le 15 octobre 1845 et décédée à Tournai, le 6 avril 1929. D'origine paysanne, elle étudie au pensionnat Sainte-Waudru (?) à Mons. Institutrice aidante à Pottes de 1863 à 1865, elle devient ensuite professeur à l'Institut communal de Bruges en novembre 1865. Elle occupe ce poste jusqu'à sa nomination, en août 1870, à l'Institut communal de Demoiselles à Tournai. Directrice à la fois de l'Institut, du jardin d'enfants et du pensionnat, mademoiselle Gilmet exerce ses fonctions jusqu'en août 1903, date de sa mise à la retraite. Ces renseignements ont été recueillis dans les archives de M. H.-Th. Deschamps, petit-neveu de mademoiselle Gilmet.

(17) Cf. *Courrier de l'Escaut*, 21.8.1875, p.2, col. 1-2; *Courrier de l'Escaut*, 25.8.1875, p.1, col. 2-4.

(18) D'après les statuts de la *Libre Pensée*, "il s'agissait d'arracher les consciences à l'"erreur", aux "préjugés", à l'"ignorance" surtout qui était le "dernier appui" des religions positives en déclin". Cf. *La Libre Pensée, association fondée à Bruxelles, le 19 janvier 1863. Statuts*, Bruxelles, 1866, p.1 (préambule) cité par J. LORY, *op.cit.*, p. 405.

cusés de vouloir conduire l'enfance à la perte éternelle par la mauvaise éducation (19). Mécontents des augmentations d'impôts imputables, selon eux, aux dépenses scolaires de la ville, les catholiques souhaitent vérifier l'utilisation des deniers publics. Ils exigent un droit de contrôle à l'Hôtel de ville (20).

En fait, la religion n'est pas en cause dans cette lutte. Le fond du débat n'est qu'une question de concurrence entre les réseaux d'enseignement.

En 1878, Mgr Dumont s'attaque à la *Jeune garde libérale* (21). Cette association, créée en juin 1877 (22), désire favoriser les écoles communales en procurant des livres et des bourses aux enfants pauvres. Pour l'évêque de Tournai, ces jeunes gens propagent l'irrégion.

(19) Cf. *Mandements de carême de 1866 à 1877*, Tournai, s.d., p. 506.

(20) Lors des élections communales du 25 octobre 1881, les catholiques tournaisiens font de ce droit de contrôle leur slogan électoral. Ils revendiquent une participation au pouvoir dans le but de surveiller l'administration de la ville. A l'issue du scrutin, les catholiques rompent la majorité libérale. MM. Henri Desclée, Antoine Dubus, Adolphe Leschevin et Jules Stiénon du Pré entrent à l'Hôtel de ville. Cf. ARCH. DESCLEE DE MAREDSOUS (Bruxelles), dossier 13 — Elections, *Progrès du libéralisme et des ... impôts à Tournai. Etude à l'usage de Messieurs les électeurs (21 octobre 1881) et Circulaire du 3 novembre 1881 adressée par MM. Desclée, Dubus, Leschevin et Stiénon du Pré à "MM. les électeurs de la ville de Tournai"*. J. LECLERCQ-PAULISSEN, *Contribution à l'Histoire de la presse tournaissienne de ses origines jusqu'en 1914*, Louvain-Paris, 1958, p. 41 (C.I.H.C., Cahiers no 6). Voir les résultats des élections du 25 octobre et du ballottage du 2 novembre 1881 dans le *Courrier de l'Escaut, La Vérité et L'Economie*.

(21) Cf. *Mandements de carême de 1878 à 1885*, Tournai, s.d., pp. 10-12. Sans doute s'agit-il d'une société semblable à celle créée à Verviers en 1876 à l'instigation des cercles populaires, de la section locale du *Denier des écoles* et du cercle local de la *Ligue de l'enseignement*. Cette association mettait l'accent sur le devoir des travailleurs de confier leurs enfants à l'école plutôt que de les envoyer à l'usine. Cf. *Bulletin de la Ligue de l'enseignement*, XII, 1876-1877, pp. 172-173; *Bulletin des Soirées populaires de Verviers*, VII, 1877-78, pp. 10-11; E. GILON, *Une institution à créer à Verviers*, Verviers, 1876; ID., *Une institution à créer partout*, Verviers, 1876; D. TART, *Jeune garde de l'instruction publique. Rapport sur les travaux de l'oeuvre présenté au comité le 31 janvier 1879*, Verviers, 1879.

(22) Cf. *La Vérité*, 13.6.1877, p. 2, col. 4.

Les mandements de 1876 et 1878 sont suivis d'actes d'hostilité contre l'Institut de Demoiselles. En 1878, l'évêché refuse d'admettre à la première communion les élèves qui fréquentent cette école (23). Le chef de Cabinet catholique, Jules Malou (24), prend l'attitude de Mgr Dumont au sérieux. Il avertit le nonce apostolique. Celui-ci attache un vif intérêt à la question : "...Je suis heureux d'apprendre qu'au point de vue légal, le fait est moins grave que celui de Soignies, attendu qu'il s'agit d'une école non soumise au régime de la loi de 1842. Mais au point de vue ontologique et religieux, l'acte est le même et mérite tout à fait la même qualification. C'est pourquoi du premier jour que je l'ai appris, j'ai prêté à cet incident la plus sérieuse attention..." (25). Cette guerre de tendance à l'école Gilmet

(23) Sur la circulaire condamnant l'Institut de Demoiselles envoyée par Mgr Dumont à son clergé le 6 avril 1878, voir : *Mgr Dumont devant l'histoire...*, pp. 43-44, *Lettres pastorales des évêques de Belgique (1800-1950)*, Livre IV — *Archiépiscopat du cardinal Dechamps (1868-1883)*, Bruxelles, s.d., p. 59.

(24) MALOU (Jules, Edouard, François), né à Ypres, le 19 octobre 1810 et décédé à Woluwé-Saint-Lambert, le 11 juillet 1886. Avocat, fonctionnaire, financier, il est successivement représentant catholique de l'arrondissement d'Ypres (1841-1848), (1850-1859), de l'arrondissement de Saint-Nicolas (1874-1884) et sénateur de ce même arrondissement (1862-1874) et réélu peu de temps avant sa mort en 1886. Ministre des Finances (1845-1847) (1871-1878) (1884). Voir sur ce personnage : H. DE TRANNOY, *Jules Malou, 1810-1870*, Bruxelles, 1905; ID., "Léopold II, Jules Malou et la crise financière de 1870", *Revue générale*, LIV, 1921, pp. 322-344; ID., "Léopold II et Jules Malou. La défense nationale de 1871 à 1878", *Revue générale*, LXI, 1928, pp. 523-530; ID., "Léopold II et Jules Malou, du 13 juin au 22 octobre 1884", *Revue générale*, LI, 1919, pp. 927-952; ID., "Léopold II et Jules Malou. La révocation du ministère d'Anethan (novembre 1871)", *Revue générale*, LIX, 1926, pp. 513-522; ID., "Léopold II et Jules Malou. L'incident allemand de 1875", *Revue générale*, LX, 1927, pp. 694-706; ID., "Malou et le port d'Anvers", *Revue générale*, LXXXIII, 1906, pp. 205-220; ID., "Malou et Van Praet. Le "septième ministère", *Revue générale*, LXXII, 1939, pp. 1-18; A. ROEYKENS, *Jules Malou et l'oeuvre congolaise de Léopold II, 1876-1886*, Bruxelles, 1962; C. WOESTE, "La chute du ministère Malou", *Revue générale*, XXVIII, 1878, pp. 157-171.

(25) Cf. ARCHIVES GENERALES DU ROYAUME A BRUXELLES (A.G.R.B.), *Papiers Malou*, dossier 54, lettre du nonce apostolique Mgr. Vannutelli à Malou du 22 novembre 1878. A Soignies, en 1876, l'école primaire communale de filles à programme développé fondée à l'instigation des autorités communales fut également frappée d'interdit par l'évêque de Tournai. Le gouvernement catholique de Malou prit le parti de l'administration communale et fit retirer l'interdit par voie diplomatique. Voir sur cette affaire : M. BECQUE, *Le Cardinal Deschamps*, II, Louvain, 1956, pp. 368-369; J. LORY, *op.cit.*, p. 61; *Mgr Dumont devant l'histoire...*, p. 12.

augmente le tension. Le clergé ne sait comment agir et prend des mesures dispersées (26). Parmi les parents, les uns se tournent vers le protestantisme libéral; d'autres quittent l'Eglise; d'autres encore proposent d'envoyer leurs enfants dans une ville voisine pour recevoir les sacrements (27). Face à cette division des consciences, le chanoine Barbieux (28) estime qu'un commissaire romain doit venir sur les lieux (29). De plus, il redoute que cette polémique n'amène l'implantation d'une loge maçonnique à Tournai (30).

Après les sermons et l'interdit jeté sur les écoles, les catholiques exercent des pressions spirituelles et matérielles sur les individus. La tension s'accroît de jour en jour à Tournai. La guerre scolaire demeure donc longtemps en veilleuse avant d'éclater au grand jour en 1879.

(26) ARCH. D'ANETHAN (Grimbergen), *Papiers Jules d'Anethan*, lettre du chanoine Barbieux au baron d'Anethan du 12 janvier 1877.

(27) *Ibidem*. Sur le protestantisme libéral, cf. S. KEULEMANS, *Le protestantisme libéral en Belgique, 1865-1888*, mém. dactyl., Louvain, 1973.

(28) BARBIEUX (Charles, Paul, Joseph), né à Neuwied-sur-Rhin (Nassau), le 17 août 1805 et décédé à Tournai, le 28 janvier 1882. Ordonné prêtre par Mgr Belmas le 31 mai 1828, il est nommé vicaire à la paroisse N.-D. à Tournai. En 1833, il obtient la cure de Basècles. Démissionnaire en 1835, il entre dans la Compagnie de Jésus, où il se distingue par son talent de prédicateur. A l'occasion d'une remarquable mission prêchée à la paroisse Saint-Evre à Nancy, il est nommé chanoine honoraire de la cathédrale de Nancy. Missionnaire pendant 28 ans, il quitte la Compagnie de Jésus en 1863 et se retire à Tournai où il meurt le 28 janvier 1882. Cf. sur ce personnage : J.-J. VOS, *Les paroisses et les curés du diocèse actuel de Tournai*, III, Bruges, 1900, p. 16; *Feuille de Tournai*, 23.1.1835, p. 100; *Semaine religieuse du diocèse de Tournai* (on notera S.R.D.T.), 12.2.1882, p. 653.

(29) ARCH. D'ANETHAN, lettre non datée (1878) du chanoine Barbieux au baron d'Anethan.

(30) Selon Barthélemy Dumortier, Laurent Delvigne travaillerait à Leuze, Péruwelz et Tournai à l'implantation d'une loge maçonnique. Cf. ARCH. d'ANETHAN, lettre du chanoine Barbieux au baron d'Anethan du 19 février 1879. L'influence des loges des *Frères réunis*, très active au XVIII<sup>e</sup> siècle, et de la *Constance éprouvée* demeure assez obscure pour la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Voir à ce sujet : H. DE SCHAMPHELEIRE, E. WITTE, F.-V. BORNE, *Essai bibliographique relatif à l'histoire de la Franc-Maçonnerie belge 1798-1855*, Louvain, 1973, pp. 19, 76, 92-94; E. MATTHIEU, "La franc-maçonnerie à Tournai au XVIII<sup>e</sup> siècle", *Revue Tournaisienne*, VIII (1912), pp. 1-4. Des indications plus précises pourraient être fournies par la monographie de N. GODIN, *Histoire de notre Atelier "Les Frères réunis". Tenue du 4 décembre 1965*, par un maçon tournaisien.

## II. LES ELECTIONS LEGISLATIVES DE JUIN 1878 ET LE PROJET DE REVISION DE LA LOI DE 1842

La politique électorale habile du libéralisme constitue la raison principale de son succès en juin 1878. Soucieuse de ménager les susceptibilités au sein de leur parti, les libéraux tournaisiens se montrent discrets à propos de la révision de la loi de 1842. Partisans de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, ils préfèrent la sécularisation voilée énoncée par Frère-Orban (31) à la Chambre des représentants, le 14 mai 1878, à la solution radicale de Goblet d'Alviella (32). La presse libérale locale s'abstient d'élaborer un programme afin d'éviter l'apparition de divergences entre doctrinaires et radicaux (33). La

(31) FRERE-ORBAN (Hubert-Joseph-Walthère), né à Liège, en 1812 et décédé à Bruxelles, en 1896. Avocat, il est élu conseiller communal libéral à Liège, en 1840. Ministre des Travaux publics en 1847, des Finances en 1848. Il est démissionnaire en 1852. Revenu au pouvoir, il préside le plus long ministère que la Belgique ait connu (1857-1870). De 1878 à 1884, il occupe le poste de chef de Cabinet. Voir sur ce personnage : H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, V, Bruxelles, 1975, p. 39; J. GARSOU, *Frère-Orban*, 2 vol., Bruxelles, 1945-1946; P. HYMANS, *Frère-Orban*, 2 vol., Bruxelles, 1905-1910; H. VAN LEYNSEELE, et F. VAN KALKEN, "Notice sur Walthère Frère-Orban", *Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, CXVIII, 1952, pp. 93-110. Sur le programme électoral doctrinaire de 1878, cf. *A.P., Ch., sess. 1877-78*, s. du 14 mai 1878, pp. 864-870.

(32) GOBLET D'ALVIELLA (Eugène) (1846-1925), docteur en droit, en philosophie et lettres, en sciences administratives et politiques, premier titulaire de la chaire d'histoire des religions à l'U.L.B. (1884), recteur (1896-1898) et prorecteur (1898-1900) de cette université, collaborateur de la *Discussion* (1871-1872), de l'*Indépendance* (1875-1876), de la *Revue des deux mondes* (1875 sv.), et du *Temps de Paris* (1876-1877), directeur de la *Revue de Belgique* (1874-1890), conseiller provincial de Brabant (1872-1878), député (1878-1884), puis sénateur de l'arrondissement de Bruxelles (1892-1894 et de 1900 à sa mort), ministre sans portefeuille (1916-1918), ministre d'Etat (1914), Vénérable de la loge des *Amis Philanthropes* (1879-1881), Grand maître du Grand Orient (1884-1886), Souverain Commandeur du Suprême Conseil de Belgique (1889 à sa mort). Voir sur ce personnage : *Commission de la Biographie Nationale. Personnages décédés depuis 1830. Listes provisoires... (Lettres E.F.G.)*, p. 83; P. VAN MOLLE, *Le parlement belge, 1894-1969*, Ledebert-Gand, 1969, p. 159; J. LORY, *op.cit.*, pp. 771-772. Le programme de M. Goblet d'Alviella a été publié dans "Esquisse d'un programme de réformes anticléricales", *Revue de Belgique*, XXVIII, 1878, pp. 337-366.

(33) Sur les réactions de la presse libérale tournaisienne, voir : *La Vérité*, 25.4.1878, p.1, col. 3; *Journal de Péruwelz*, 28.4.1878, p.1, col.3-4; *L'Economie*, 24.4.1878, p.2, col.2-3.

guerre aux influences ultramontaines et la défense des libertés constitutionnelles sont les mots d'ordre de l'*Association libérale* (34). Au cours de cette campagne électorale, la question scolaire demeure dans l'ombre, mais elle constitue, en réalité, le cœur du débat. Le discrédit jeté par les journaux libéraux sur l'enseignement congréganiste en est le gage (35).

Face à cette stratégie, les catholiques résistent faiblement. Ils ne parviennent pas à aborer un seul drapeau. Ils ne présentent aucun candidat à Tournai, mais engagent leurs électeurs à déposer un bulletin blanc dans l'urne en signe de protestation contre la politique "antireligieuse" de leurs adversaires (36). Ils insistent sur le danger que représentent les doctrinaires, alliés du radicalisme révolutionnaire.

La tactique électorale, l'usure du pouvoir (37), la crise agricole et industrielle (38), les divisions entre les catholiques, les événements de mai 1877 en France (39) et, d'après les libéraux, le secret

(34) Cf. *La Vérité*, 20-21.5.1878, p.2, col.1, "La situation politique".

(35) *La Vérité* fait grand bruit de l'affaire Méliste jugée au tribunal correctionnel de Tournai, le 24 mai 1878. Deffolin, en religion Frère Méliste, des écoles chrétiennes de Tournai, est prévenu d'attentats aux moeurs sur une série d'enfants dont il était l'instituteur. Voir sur cette affaire : *La Vérité*, 26.5.1878, p.1, col.2-4 et p.2, col.1; *La Vérité*, 27-28.5.1878, p.2, col.3-4; F. HUTIN, *op. cit.*, II, 1912, p. 345.

(36) Cf. *Courrier de l'Escaut*, 31.5 et 1.6.1878, p.1, col. 2-4.

(37) "... L'opinion se préoccupe bien plus des tendances du parti qui gouverne que de celles de l'opposition...". Cf. C. WOESTE, "La chute du ministère Malou", *Revue générale*, XXVIII, 1878, pp. 157-171.

(38) Sur les répercussions en Belgique de la dépression économique des années 1873 sv., voir : F. BAUDHUIN, "Histoire économique de la Belgique", *Histoire de la Belgique contemporaine, 1830-1914*, I, 1928, pp. 256-257; H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, V, pp. 79-80; J. BUBLLOT, *La production agricole belge. Etude économique séculaire, 1846-1955*, Louvain-Paris, 1957, passim et particulièrement pp. 53, 59-62 et 155-171.

(39) Le 16 mai 1877, Mac Mahon congédie le Cabinet de Jules Simon. Le duc de Broglie constitue un nouveau ministère d'"ordre moral" avec Fourtou à l'Intérieur. Cf. G. BOURGIN, *La IIIe République*, Paris, 1964, p. 89; L. CAPE-RAN, *Histoire contemporaine de la laïcité française*, I, *La crise du 16 mai*, Paris, 1957; J. CHASTENET, *Histoire de la IIIe République*, I, *L'Enfance de la Troisième (1870-79)*, Paris, 1952, pp. 225-242; F. PISANI-FERRY, *Le coup d'Etat manqué du 16 mai 1877*, Paris, 1965. Sur les répercussions en Belgique, voir : P. CHARLIER, *La Belgique devant la France de la IIIe République (16 mai 1877 - 4 juillet 1879)*, mém. dactyl., Louvain, 1974.

du vote (40) amènent le parti libéral au pouvoir, le 11 juin 1878 (41).

Pour la nouvelle majorité, le plus dur reste à faire : radicaux et doctrinaires, unis artificiellement durant la campagne, doivent désormais élaborer une politique cohérente pour gouverner le pays. Si la désignation de Frère-Orban comme chef de Cabinet est accueillie avec bienveillance par la majorité et même par la Droite parlementaire, la création du ministère de l'Instruction publique dirigé par P. Van Humbeéck (42) déchaîne les foudres du *Courrier de l'Escaut* : "... Puiser à pleines mains dans les coffres du trésor public pour multiplier partout et sans nécessité aucune les établissements de l'Etat, c'est rendre impossible la concurrence loyale et sérieuse de l'enseignement libre; c'est ruiner complètement cet enseignement que la Constitution voulait voir briller seul..." (43). Pour ce quotidien, "... priver une nation du divin arôme de la religion, c'est la vouer à la corruption et aux maux incalculables qu'elle engendre..." (44). Les

(40) Sur la loi du 9 juillet 1877 instaurant le secret du vote et réprimant les fraudes électorales. Cf. *Le Moniteur belge*, 10 juillet 1877, pp. 2033-2041; *Pasinomie*, 4e série, XII, 1877, pp. 142-167.

(41) A Tournai, MM. Allard, Bara, Crombez et Rogier, candidats de l'*Association libérale* obtiennent respectivement 1235, 1255, 1247 et 1231 voix. Sur 3.500 inscrits, il y eut 1.445 votants, soit 41,29% et 2055 abstentions, soit 58,75%. Le pourcentage de bulletins blancs était de 14,60%. Cf. M. SIMON-RO-RIVE, *Résultats des élections législatives (Chambre des représentants et Sénat) en Wallonie de 1848 à 1893*, Louvain-Paris, 1977, pp. 92-93 (C.I.H.C., Cahiers no. 83).

(42) VAN HUMBEECK (Pierre-Edouard), né à Bruxelles, le 17 mai 1829 et décédé dans cette ville, le 5 juillet 1890. Avocat (U.L.B. 1851), il fait ses débuts politiques dans les rangs du groupe libéral avancé siégeant à *La Louve*. En 1860, il devient président de l'*Association libérale* et député de Bruxelles. En 1869 et 1870, il est vice-président de la Chambre. Le 19 juin 1878, il devient ministre de l'Instruction publique, où il apparaît, selon l'expression de Van Kalken, comme "le plus avancé des modérés et le plus modéré des avancés". Après la chute du gouvernement libéral en 1884, il quitte la vie publique. Cf. F. VAN KALKEN, "P.-E. Van Humbeéck" dans *Biographie Nationale*, XXVI, 1936-1937, col. 438-440.

(43) Cf. *Courrier de l'Escaut*, 9.8.1878, p.1, col.2-4, "Le Ministère de l'Instruction publique et la Constitution".

(44) Cf. *Courrier de l'Escaut*, 12.7.1878, p.1, col. 2-3.

masques sont tombés : la révision de la loi de 1842 pour des motifs politiques aura lieu, mais la majorité doit s'entendre sur la future politique scolaire. Les partisans de la sécularisation pure et simple affrontent ceux de la laïcité gratuite et obligatoire.

De juin 1878 à janvier 1879, la presse libérale tournaisienne discute des modalités pratiques de la révision. *La Vérité*, très anticatholique après les élections, souhaite l'instruction laïque, gratuite et obligatoire (45). A partir de novembre, elle devient plus conciliante par crainte de l'éclatement de la majorité. Elle défend le principe de la séparation des pouvoirs à la manière du *Journal de Péruwelz* (46) et opte pour une solution transactionnelle entre doctrinaires et radicaux afin de ménager, surtout dans les campagnes, la liberté des pères de famille libéraux en politique et catholiques en religion (47). Cette courbe rentrante suscite de vives réactions dans l'*Organe de Mons* (48). Pourtant, cette solution prévaudra. En effet, l'article 4 du projet de loi déposé à la Chambre, le 21 janvier 1879, permet au prêtre d'enseigner à l'école officielle en dehors des heures de classe (49). Cette faculté mécontente de nombreux radicaux favorables à l'exclusion du prêtre et de l'enseignement religieux de l'école. Aussi, le compromis, à propos de la révision de la loi de 1842, n'est-il, comme le déclare *La Vérité*, qu'une étape intermédiaire visant à couper les derniers liens politiques unissant le prêtre à l'Etat (50).

Les catholiques tournaisiens s'insurgent. Ils invoquent la mission divine de l'Eglise en matière d'enseignement. Si une fraction désire le maintien de la législation antérieure, une aile plus ultramontaine revendique "l'Etat hors de l'école". Ces protestations n'empêchent pas

(45) Cf. *La Vérité*, 19.6.1878, p.2, col.3, "Aux pères de famille"; *La Vérité*, 23.6.1878, p.1, col.1-3, "Nos instituteurs"; *La Vérité*, 26-27.8.1878, p.1, col.4, "L'oeuvre capitale du ministère".

(46) Cf. *Journal de Péruwelz*, 7.7.1878, p.1, col.3-5, "1830-1878"; *La Vérité*, 22.11.1878, p.2, col.2-4, "Dialogue sur la loi de 1842"; *La Vérité*, 24.11.1878, p.1, col.2-4, "La loi de 1842"; *La Vérité*, 10.1.1879, p.2, col.1, "A propos de la loi de 1842".

(47) Cf. *La Vérité*, 2-3.12.1878, p.1, col.2-4, "La loi de 1842"; *La Vérité*, 7-8.1.1879, p.2, col.2-4.

(48) Cf. *Organe de Mons*, 9.1.1879, p.2, col.1.

(49) Pour le texte de la loi, voir : *Moniteur belge*, 10.7.1879, pp. 2229-2232; *Pasinomie* 4e série, XIV, 1879, pp. 182-198.

(50) Cf. *La Vérité*, 10.1.1879, p.2, col.1, "A propos de la loi de 1842".

le vote, puis la promulgation de la loi, le 10 juillet 1879. Les catholiques se retranchent dans la défensive. La résistance légale s'installe.

### III. LA RESISTANCE CATHOLIQUE

Face au péril que constitue pour eux la loi de 1879, les catholiques tournaisiens disposent d'une association politique : le *Cercle catholique* présidé par le comte Albert de Robiano (51) ainsi que de nombreuses oeuvres de charité à caractère politico-religieux : la *Société de Saint-Vincent de Paul*, la *Société mutualiste de l'enclos Saint-Martin*, le *Cercle mutualiste du Waux-Hall* et le *Patronage de Saint-Louis*. De plus, ils ont fondé, le 25 février 1878, l'oeuvre du *Denier des écoles catholiques*. La presse constitue un moyen de défense privilégié des intérêts politiques. L'arrondissement de Tournai possède des journaux dont l'influence est considérable : le *Courrier de l'Escaut*, *Le Tournaisien*, *Le Belge*, *l'Indicateur de Péruwelz*, la *Gazette des campagnes*, la *Feuille de Tournai* et la *Semaine religieuse du diocèse de Tournai* (52). En plus de ces moyens de pression, le parti catholique dispose de l'appui de nombreux conseils communaux, surtout dans les cantons de Celles et de Templeuve.

Les catholiques vont tirer profit de ces cadres existants et les renforcer par de nouvelles organisations. Si l'inquiétude et l'hostilité sont générales, la combativité à l'égard du gouvernement n'est pas la même partout. Le haut clergé, les notables, le bas clergé et les congrégations religieuses agissent à des niveaux différents.

(51) ROBIANO (Albert - Ludger - Joseph, comte de), cf. *infra*, p. 134, note 73.

(52) Sur la presse tournaisienne, voir : J. LECLERCQ-PAULISSEN, *Contribution à l'Histoire de la presse tournaisienne depuis ses origines jusqu'en 1914*, Louvain-Paris, 1958, passim (C.I.H.C., Cahiers no. 6); E. MATHIEU, *Les journaux tournaisiens, 1786-1907*, Tournai, s.d.; ID., *Les journaux de l'arrondissement de Tournai*, Tournai, 1911. Sur le *Courrier de l'Escaut*, voir aussi : R. CAMPE, M. DUMON, J.-J. JESPERS, *Radioscopie de la presse belge*, Verviers, 1975, pp. 525-530; *La presse catholique dans la Province du Hainaut*, Anvers, 1936, pp. 7-35; J. LORY, *Panorama de la presse belge en 1870-71*, Louvain-Paris, 1963, pp. 32-33 (C.I.H.C., Cahiers no. 32). Sur la *Semaine religieuse du diocèse de Tournai*, voir plus particulièrement : E. CATTEAU, *La Semaine religieuse du diocèse de Tournai (1869-1914)*, mém. dactyl., Louvain, 1971.

Le 7 décembre 1878, le cardinal archevêque de Malines et les évêques de Belgique rédigent une lettre collective condamnant sans appel l'“école sans Dieu” (53). Tous les évêques, sauf Mgr Dumont (54), la signent. L'évêque de Tournai la trouve, en effet, trop

(53) Cf. *Mandements de carême de 1878 à 1885*, Tournai, s.d., pp. 28-49; *Lettres pastorales des évêques de Belgique (1800-1950)*, Livre IV - *Archépiscopat du cardinal Dechamps (1868-1883)*, Bruxelles, s.d., pp. 35-36. Sur l'attitude du Vatican, du gouvernement et de Mgr Dumont vis-à-vis de ce mandement, voir : B. DE FRANCQUEVILLE, “Léon XIII, La Belgique et la lutte scolaire, 1878-1880”, *Revue générale*, XLVI, 1910, pp. 808-813.

(54) DUMONT (Edmond - Joseph - Hyacinthe), né à Saint-Amand-lez-Gosselies, le 24 octobre 1828 et décédé à Villers-Perwin, le 20 novembre 1892. Etudiant en théologie au séminaire de Tournai de 1846 à 1852, il achève sa formation au collège romain. Animé d'un zèle profond, il part en Amérique du Nord en 1856 pour évangéliser les peuplades indiennes des Grands Lacs. A son retour en Belgique, il devient professeur de théologie, puis est nommé vice-président au collège américain à Louvain. Désigné par Rome, il est sacré 96<sup>e</sup> évêque de Tournai, le 2 février 1873. Au début de son ministère, il fonde de nombreux collèges, se met à la tête de pèlerinages et développe, dans son diocèse, une véritable dévotion au pape. A partir de 1875, il lutte ouvertement contre le libéralisme. Soutenu par les chefs du parti catholique tournaisien, il défend avec intransigeance les idées ultramontaines. Sa santé décline peu à peu. Ses excès attirent les craintes du Vatican qui nomme Mgr Du Rousseaux administrateur apostolique du diocèse le 22 novembre 1879. Voir sur ce personnage : C. ARTOIS, *L'affaire de Monseigneur Dumont, évêque de Tournai*, mém. dactyl., Bruxelles, 1971; H. PI-RENNE, *op.cit.*, V, p. 73; A. SIMON, “Mgr. Dumont”, dans *Biographie Nationale*, XXX, 1959, col. 351-352; ID., *Catholicisme et politique. Document inédits (1832-1909)*, Wetteren, 1955, pp. 112-113; ID., *Réunions des Evêques de Belgique (1868-1883). Procès-verbaux*, Louvain-Paris, 1961, pp. 22-23 (C.I.H.C., Cahiers no 17); *Un siècle de l'Eglise catholique en Belgique, 1830-1930*, sous la dir. de C. Joset, Courtrai, (1934), pp. 186-189; *Un siècle d'enseignement libre...*, pp. 135-151; J. WARICHEZ, *Le diocèse de Tournai de 1830 à 1930*, Paris-Courtrai-Bruxelles, 1935, pp. 12-15; *Affaire de l'Evêché de Tournai. Procès de Monseigneur Dumont contre Mgr Du Rousseaux*, Tournai, s.d. (1881); L. BERNARD, *Documents relatifs à l'histoire religieuse du diocèse de Tournai pendant les années 1879-1880-1881*, New-York, 1882; *Mgr Dumont devant l'histoire, d'après des documents authentiques (1873-1880)*, par un témoin oculaire, Bruxelles, 1880; A.G.R.B., *Papiers Frère-Orban*, no 791, *Le cas de Mgr Dumont, évêque de Tournai, par un vieux libéral*, Tournai, le 2 décembre 1879.

timide ! D'après lui, même le compromis de 1842 est à rejeter (55). Il proclame "l'Etat hors de l'école". Afin d'éviter de donner le spectacle d'une division aux libéraux, Mgr de Montpellier (56) demande l'avis de Léon XIII. Contrairement à l'assertion de Van Zuylen, la lettre pastorale reçoit l'approbation du pape (57). Elle est l'occasion d'un blâme à peine caché de la conduite séparatiste de Mgr Dumont (58). Le pape souhaite voir l'évêque de Tournai adhérer au projet. Sceptique, celui-ci refuse. Il réclame un ordre. Finalement, Mgr Dumont se résigne. Il appose sa signature. La lettre est publiée le 30 décembre 1878. Elle ne paraît ni dans le *Courrier de l'Escaut*, ni dans *Le Belge*, ni dans la *Semaine religieuse du diocèse de Tournai* et n'est pas lue aux prônes dans les églises du diocèse. Par ses vives réticences et son intransigeance, Mgr Dumont devient le jouet du libéralisme. En mars 1879, une virulente campagne de presse dirigée par l'*Echo du Parlement* dénonce la folie du prélat (59).

(55) Cf. M. BECQUE, *op.cit.*, II, pp. 323-326. Cette position extrémiste n'est pas conforme aux idées de Léon XIII, partisan du maintien de la loi de 1842 et de son application dans un sens favorable à l'Eglise. Une lettre du cardinal Nina du 10 janvier 1879 en témoigne : "...l'essentiel à présent est que la loi subsiste, mais les efforts dirigés pour son maintien, n'enlèvent pas aux évêques ni aux fidèles le devoir de poursuivre l'interprétation dans le sens le plus conforme aux droits de l'Eglise. Je suis pleinement convaincu que vous vous appliquerez, avec tout votre zèle à éviter l'abrogation de la loi..." Cf. ARCH. CROIJ, A2 Mgr Dumont; A. SIMON, *Catholicisme et politique...*, pp. 163-164.

(56) de MONTPELLIER (Théodore, Alexis, Joseph), 85e évêque de Liège, né au château de Vedrin (Namur), le 7 mai 1807 et décédé à Liège, le 24 août 1879. Il fut évêque de Liège du 23 septembre 1852 à sa mort. Voir sur ce personnage : P. CLAESSENS, *La Belgique chrétienne depuis la conquête française jusqu'à nos jours (1794-1880)*, Bruxelles, 1885, pp. 228-230; J. DARIS, *Histoire de l'épiscopat de Mgr de Montpellier (1852-1879)*, Liège 1892; F. DOYEN, "Mgr de Montpellier", dans *Biographie Nationale*, XV, 1899, col. 206-211; A. DEBLON, P. GERIN, L. PLUYMERS, *Les archives diocésaines de Liège. Inventaire des fonds modernes*, Louvain-Paris, 1978 (C.I.H.C., Cahiers no. 85).

(57) Cf. P. VAN ZUYLEN, "La Belgique et le Vatican en 1879", *Revue générale belge*, XC, 1958, p. 1709.

(58) Voir la lettre envoyée par Léon XIII au cardinal Dechamps, le 3 janvier 1879 : ARCH. ARCH. MALINES, *Fonds Dechamps*, Loi 1879. Un fragment de cette lettre a été publié dans A. SIMON, *Catholicisme et politique...*, p. 120.

(59) Cf. *Echo du parlement*, 7.3.1879, p.1, col.3-4.

Cette accusation est le reflet d'un malaise à l'intérieur de l'évêché. Adversaire acharné du catholicisme libéral, Mgr Dumont interdit aux fidèles de se confesser à un prêtre libéral (60). Ce rigorisme divise le diocèse. L'opposition vient d'une partie du clergé et surtout du chapitre. Appelé à Rome, en avril 1879, Mgr Dumont promet d'être plus modéré. A son retour sa démençe s'aggrave et, le 22 novembre de la même année, Mgr Du Rousseaux est nommé administrateur apostolique du diocèse (61). En 1880, dans un geste de révolte, Mgr Dumont fait paraître dans les journaux libéraux une série de lettres privées condamnant le pape et le parti catholique (62). Désormais, la presse libérale, qui avait dénoncé sa folie, le défend.

(60) Mgr Dumont préfère l'abstention au catholicisme libéral. Cf. ARCH. CROIJ, A2 Mgr Dumont, lettre de Mgr Dumont à A. de Robiano du 13 octobre 1878. Cette lettre a été publiée dans A. SIMON, *Catholicisme et politique...*, pp. 160-161.

(61) DU ROUSSEAUX (Isidore, Joseph) né à Hal, le 19 janvier 1826 et décédé à Tournai, le 23 septembre 1897. Ordonné prêtre le 8 septembre 1849, il est nommé professeur au petit séminaire de Malines. Il y enseigne les mathématiques, la philosophie et la théologie générale. Le 19 novembre 1868, il est promu supérieur de cette institution. Sacré évêque à Malines le 14 mars 1880, il prend possession du siège de Tournai le 12 novembre de la même année. Il s'efforce de remplacer l'esprit batailleur et fougueux que Mgr Dumont avait insufflé à une partie du clergé tournaisien par un esprit de paix et de mesure. Voir sur ce personnage : J. LEFRANCQ, "Aux origines du mouvement social dans le diocèse. La pensée sociale de Monseigneur Du Rousseaux (1880-1897)", *Revue diocésaine de Tournai*, VII (1952), pp. 385-395; A. SIMON, "Mgr Du Rousseaux", dans *Biographie Nationale*, XXX, 1959, col. 752-753; ID., *Catholicisme et politique...*, pp. 122-124; J. WARICHEZ, *op.cit.*, pp. 15-18.

(62) Ici prend place l'affaire Périn. Charles Périn, professeur de droit à l'université de Louvain, auteur de *De la richesse dans la société chrétienne* (1861) et de *Lois de la Société chrétienne* (1875), collaborateur du *Bien Public* et du *Courrier de Bruxelles*, ultramontain notoire, était entré en conflit avec le cardinal De-champs en 1880-1881. A maintes reprises, il avait jugé sévèrement les catholiques libéraux et la droite parlementaire dans des lettres adressées à Mgr Dumont encore évêque de Tournai. Furieux d'avoir dû démissionner, celui-ci publia ces documents dans la *Tribune de Mons*, la *Flandre libérale*, l'*Etoile belge* et même dans le *Journal de Bruxelles*. L'archevêque de Malines demanda à Périn de se rétracter. Soutenu par Mgr Gravez, évêque de Namur, Périn refusa malgré les conseils de ses amis et de Léon XIII. Blâmé dans un bref pontifical (3 août 1881), il quitta l'université de Louvain et se retira à Ghlin. Sur Charles Périn, voir : *Annuaire de l'Université de Louvain*, 1906 ainsi que — sur l'affaire Périn — M. BECQUE et A. LOUANT, "Le Dossier Rome-Louvain de Charles Périn", *Revue d'histoire ecclésiastique*, L, 1955, pp. 56-125; A. SIMON, *Catholicisme et politique...*, pp. 122-124.

En fait, les attaques libérales de 1879 prennent place dans un mouvement plus vaste. Au-delà du fait divers, la majorité désire diviser les catholiques. Profitant de la modération de Léon XIII (63), le gouvernement Frère-Orban souhaite que Rome désapprouve les déclarations factieuses des évêques et surtout du plus ultramontain d'entre eux, Mgr Dumont. Frère-Orban désire gagner Léon XIII à sa cause en rattachant la question scolaire à la question constitutionnelle. Mgr Dumont sert d'"otage épiscopal" (64). L'*Echange de vues* entre le gouvernement belge et le Vatican se termine, le 5 juin 1880, par la rupture des relations diplomatiques (65).

Assez paradoxalement, Mgr Dumont, qui s'est imposé de considérables sacrifices pour la création d'établissements d'instruction secondaire dans son diocèse, ne donne aucune directive au clergé pour multiplier les écoles paroissiales (66). Son fanatisme reste au niveau des paroles. Il encourage les mesures prises, mais n'en prend pas l'initiative. Jusqu'en octobre 1879, l'action part de la base. L'épiscopat joue un rôle supplétif. En effet, conformément à la thèse défendue par Charles Woeste, les laïcs occupent une part prépondérante dans l'organisation de l'enseignement libre dans le diocèse de Tournai (67). Le manque de succès de l'oeuvre des écoles ca-

(63) Léon XIII, devenu pape le 20 février 1878, souhaite unifier les catholiques belges. En mars 1879, il annonce : "...les catholiques belges doivent (...) non seulement s'abstenir d'attaquer la Constitution, mais ils doivent la défendre...". Cf. E. DE MOREAU, "Histoire de l'Eglise catholique", dans *Histoire de la Belgique contemporaine, 1830-1930*, II, 1929, p. 544.

(64) Cf. *Courrier de l'Escaut*, 3.4.1879, p.1, col.2-3, Mgr Dumont. "...Les circonstances favorisaient merveilleusement le plan conçu contre Mgr de Tournai, qui passe maintenant pour la victime consentie des deux côtés au rétablissement des relations entre Rome et Bruxelles...". Cf. A. SIMON, *Catholicisme et politique...*, p. 171, lettre du comte de Villermont à Albert de Robiano du 11 avril 1879.

(65) Cf. P. VAN ZUYLEN, "La Belgique et le Vatican en 1879", *Revue générale belge*, XCI, 1954, pp. 70-72; M. BECQUE, *op.cit.*, II, pp. 342-367.

(66) De nouveaux établissements d'enseignement secondaire furent successivement créés de 1872 à 1879 à Ath, Soignies, Charleroi, La Louvière, Chimay, et Thuin. Cf. J. WARICHEZ, *op.cit.*, p. 13.

(67) Cf. Ch. WOESTE, *Mémoires pour servir à l'histoire contemporaine de la Belgique*, I, 1927, pp. 197-198; Woeste, Jacobs, Malou auraient voulu que dans l'organisation scolaire catholique, les laïcs eussent la part prépondérante. Mgr Dechamps semblait l'accepter, mais Mgr de Montpellier s'y opposa...". Cf. A. SIMON, *Catholicisme et politique...*, p. 207.

tholiques dans le Tournais incite cependant Mgr Dumont à réunir, le 18 octobre 1879, le *comité central diocésain des écoles catholiques*, composé de bourgeois et de nobles, afin de seconder l'initiative privée (68). Procurer des renseignements complets sur ce qui a été fait et sur ce qui reste à faire ainsi que rechercher les ressources qui pourraient être mises à la disposition de l'autorité épiscopale, tels sont les buts de cette association. Mgr Dumont propose de commencer une souscription sollicitant l'offrande généreuse des personnes aisées et l'obole du pauvre (69). Avant d'attribuer des subsides aux paroisses, l'évêque exige que les comités épuisent les ressources locales. A la requête des membres de la Confrérie de Saint-Michel du diocèse, des religieux rallient ce comité (70). Mgr Du Rousseaux, nommé entretemps administrateur apostolique du diocèse, organise et coordonne les cadres. Le 14 février 1880, il publie le règlement de l'oeuvre des écoles catholiques (71). Des modalités d'application sont prévues pour "... créer, organiser, développer, entretenir, favoriser dans chaque paroisse du diocèse, l'enseignement primaire..." (72). Le comité diocésain comprend un nombre illimité de membres choisis parmi les bienfaiteurs des oeuvres catholiques. L'ordinaire du diocèse désigne en son sein un président, deux vice-présidents, un secrétaire et un trésorier. Le comité, composé d'hommes politiques, d'avocats, de propriétaires et de chanoines, se réunit à Tournai, en mars et août, en séance ordinaire. En cas de nécessité, le président peut convoquer les membres en assemblée extraordinaire.

La modération que laisse supposer la devise de Mgr Du Rousseaux "Pax vobis" n'est qu'apparente. Il prend la tête du mouvement catholique, mais son oeuvre repose largement sur l'action des notables.

(68) Cf. *S.R.D.T.*, 8.11.1879, pp. 364-367, "Les écoles dans le Hainaut"; *Courrier de l'Escaut*, 9.11.1879, p.1, col. 3.

(69) Cf. *S.R.D.T.*, 15.11.1879, pp. 381-383, "Lettre de Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque, Tournai le 3 novembre 1879".

(70) "...Nous nous permettons de vous demander, Monseigneur, s'il n'y aurait pas lieu de joindre à ce petit groupe de laïcs un certain nombre de Doyens qui représenteraient le diocèse tout entier et dont le président serait le délégué de Votre Grandeur...". Cf. ARCH. CROIJ, A1 Ecoles catholiques, lettre de A. de Robiano à Mgr Dumont, s.d. (1879); A. SIMON, *Catholicisme et politique...*, p. 208.

(71) Cf. *S.R.D.T.*, 21.2.1880, pp. 661-667, "Règlement de l'oeuvre des écoles catholiques".

(72) *Ibidem.*

Face au danger de la laïcisation de l'enseignement, la noblesse et la bourgeoisie se rebellent. Le comte Albert de Robiano est le principal instigateur de cette croisade dans le Tournais (73). Président du *Cercle catholique* de Tournai, il est l'un des chefs les plus actifs du parti catholique de cette ville. Dès le dépôt du projet de loi Van Humbeéck, Albert de Robiano, conseiller de Mgr Dumont, donne l'alerte et attire l'attention de l'évêque sur les dangers de la politique scolaire gouvernementale (74). Favorable au maintien de la loi de 1842 (75), il organise la résistance catholique dans la région. Fondation d'un comité scolaire avec réunions fréquentes, création d'écoles grâce à de grands sacrifices, préparation des élections législatives, tels sont les objectifs à long terme. A court terme, des protestations, des meetings, des pétitions et la résistance parlementaire retiennent l'attention des notables.

Afin de populariser cette question, Albert de Robiano désire créer de grandes réunions organisées par les cercles et les patronages (76). Dans ce but, il fait de nombreuses démarches auprès de prédicateurs religieux et laïcs (77). De février à mai 1879, treize

(73) Sur la vie et l'oeuvre du comte Albert de Robiano, zouave pontifical, président du *Cercle catholique* de Tournai et secrétaire de la Confrérie de Saint-Michel, né à Rumillies le 27 octobre 1826 et décédé dans cette localité le 25 août 1904, voir en attendant notre notice dans la *Biographie Nationale : Annuaire de la noblesse belge - 1922*, II, 1923, p. 317; J.-L. DEPAEPE, M. GRUMAN, H. SCHOETERS, *Index éligibles au Sénat (1831-1893)* s. dir. J. Stengers, Bruxelles, 1975, p. 182; A. SIMON, *Catholicisme et politique...*, passim; ID., *L'hypothèse libérale en Belgique*, Wetteren, 1956, passim; A. VAN ITERSOM, "Les Robiano et les Stolberg, châtelains à Tervuren (1796-1914)", *Le Folklore brabançon*, no. 166, 1965, pp. 7-9; notice nécrologique, dans *Courrier de l'Escaut*, 26.8.1904, p.2, col.364. Le comte Albert de Robiano entretint une large correspondance avec des personnalités politiques et religieuses de son époque. Ces papiers sont conservés au château de Rumillies. Cf. A. SIMON, *Inventaire d'archives... Famille Croij*, Louvain-Paris, 1958, pp. 42-47 (C.I.H.C., Cahiers no. 5).

(74) "...Nous vous supplions, Monseigneur, de diriger notre zèle et de bénir nos efforts...". Cf. ARCH. CROIJ (Rumillies), A5 varia I, Intérêts catholiques, lettre non signée, non datée, mais rédigée avant le 1er juillet 1879 (écriture de A. de Robiano).

(75) Cf. ARCH. CROIJ, A9 Cercle de l'Union, lettre de A. de Robiano à Mgr Dumont du 20 février 1879.

(76) Sur l'organisation de ces conférences, voir : ARCH. CROIJ, A5 varia I, Intérêts catholiques.

(77) Les abbés Delferrière, Yseux, Drousie, Cus ainsi que les avocats Collinet et Gustave de la Roche acceptent de participer à ces meetings. Voir : ARCH. CROIJ, A5 varia I, Intérêts catholiques.

meetings ont lieu dans l'arrondissement de Tournai : huit à Tournai, un à Wiers, un à Hérissonnes, un à Péruwelz, un à Leuze et un à Pecq. Les orateurs y expliquent le projet de loi et le comparent à la loi de 1842. Ils revendiquent les droits de l'Eglise en matière d'enseignement et se basent sur l'argument historique. Le caractère antireligieux, l'anticonstitutionnalité de la loi et l'action de la Franc-Maçonnerie sont attaqués violemment. Parmi les participants, la bourgeoisie domine. Cependant, des travailleurs assistent aux conférences (78).

Le *Comité central catholique*, créé le 29 janvier 1879 à Bruxelles, lance le jour de sa fondation un appel aux pères de famille (79). Il engage ceux-ci à participer à un immense pétitionnement en faveur du maintien de la loi de 1842. Dans l'arrondissement de Tournai, 56,4% des électeurs pétitionnent (80). Les chiffres doivent être interprétés de façon critique. Le climat tendu favorise de nombreux abus dénoncés par la presse libérale. Le peuple signe par bonté, par intimidation ou pour plaire à un "gros bonnet clérical" (81).

Les paroles ne suffisent pas. La noblesse, la bourgeoisie et le peuple doivent, chacun à leur niveau, opérer des compressions budgétaires (82). La création d'une école catholique dans chaque village afin de sauver et de propager la foi dans le pays nécessite beaucoup d'argent. Le *Denier des écoles catholiques* (83) y pourvoit en partie.

(78) "...Je suis frappé de voir combien cette question de l'école sans Dieu émeut l'esprit des ouvriers...". Cf. ARCH. CROIJ, Lettres d'Albert de Robiano à C. de Stolberg, II, lettre d'Albert de Robiano à C. de Stolberg du 17 mars 1879.  
(79) Cf. P. VERHAEGEN, *op.cit.*, 1re éd., 1905, p. 96 et 2e éd., 1906, pp. 69-70; *Courrier de l'Escaut*, 2.2.1879, p.1, col.4-5, "Appel aux pères de famille". A. de Robiano juge le document "flasque et froid". Cf. ARCH. CROIJ, Lettres d'Albert de Robiano à C. de Stolberg, II, lettre d'Albert de Robiano à C. de Stolberg du 12 février 1879.

(80) Dans le Hainaut, 45,6% des électeurs pétitionnent, tandis que dans l'ensemble du royaume 76,08% d'entre eux signent la protestation. Cf. *Courrier de l'Escaut*, 10.5.1879, p.2, col.1-2, "Pétitionnement"; *A.P., Ch., sess. 1878-79*, mars à mai 1879.

(81) Cf. *Courrier de l'Escaut*, 21.3.1879, p.1, col. 3-4, "Le pétitionnement"; *Courrier de l'Escaut*, 28.3.1879, p.1, col.4; *Courrier de l'Escaut*, 19.4.1879, p.1, col.4.

(82) Cf. *Courrier de l'Escaut*, 14.7.1879, p.1, col.3-4, "Aux catholiques".

(83) Le *Denier des écoles catholiques* a été fondé à Tournai le 25 février 1878. Cf. ARCH. CROIJ, A5 varia I, Intérêts catholiques, Règlement de l'oeuvre du denier des écoles catholiques.

Cette société a pour but de défendre l'enseignement catholique dans la localité même où elle est établie. L'oeuvre se compose d'un comité central et de sections placées sous la direction suprême du bureau central. Cette association, — aux dires des organisateurs —, n'a pas eu un succès aussi brillant à Tournai qu'en Flandre (84). En février et mars 1879, l'oeuvre lance un appel à l'action dans la presse. Elle donne quelques suggestions aux familles tournaisiennes pour aider le clergé : verser une obole dans les troncs déposés dans les magasins et les estaminets de la ville, organiser des collectes lors de distributions de prix, lors de fêtes de famille, prélever un impôt sur les distractions, voyager en seconde classe plutôt que de bénéficier du confort de la première classe (85).

Les nobles du Tournaisis participent largement au mouvement de résistance. Ils avancent des fonds pour construire des écoles catholiques dans leurs villages. A Rumillies, le comte Albert de Robiano décide d'ériger à ses frais une école libre. Une famille du village offre le terrain (86). Ce bâtiment servira de modèle dans beaucoup de petites communes rurales. Il comprend la maison de l'instituteur et deux classes. Il permet d'être transformé en hospice (87). Cette école respecte les prescriptions légales (88). De plus, son coût relativement faible : 11.000 francs répond aux exigences des petits "budgets de guerre" (89). Oeuvre de l'ingénieur Cloquet (90), l'école

(84) Cf. *Courrier de l'Escaut*, 13.2.1879, p.2, col.4; *Courrier de l'Escaut*, 14.5.1879, p.1, col.3.

(85) Cf. *Courrier de l'Escaut*, 2.4.1879, p.2, col.2, "Denier des écoles catholiques", *Courrier de l'Escaut*, 16.7.1879, p.3, col.2.

(86) Cf. ARCH. CROIJ, A5 varia I, Intérêts catholiques, lettre de Alphonse Martin à Albert de Robiano du 5 septembre 1879.

(87) Cf. P. VERHAEGEN, *op.cit.*, 1re éd., 1905, p.208 et 2e éd., 1906, p. 129.

(88) Cf. *Bulletin des écoles catholiques*, 11.9.1879, p. 48; *Ibidem*, 29.9.1879, pp. 57-58. Sur le *Bulletin des écoles catholiques*, voir : M. DE VROEDE, *Bijdragen tot de geschiedenis van het pedagogisch leven in België — Deel II : De periodieken 1878-1895*, Gand-Louvain, 1974, pp. 83-84.

(89) Cf. *Bulletin des écoles catholiques*, 29.9.1879, pp. 57-58.

(90) CLOQUET (Louis), né à Feluy, le 10 janvier 1849 et décédé le 11 janvier 1920. Ingénieur honoraire des ponts et chaussées des Ecoles spéciales du génie civil de Gand. Voir sur ce personnage : R. CAMPUS, "Louis Cloquet", dans *Biographie Nationale*, XXIX, 1957, col. 458-461. Sur la construction de l'école de Rumillies, cf. : ARCH. CROIJ, A5 varia I, Intérêts catholiques, lettre de M. de Bruynfer, entrepreneur à Ledeborg, au comte de Robiano.

est de style néo-gothique (91). Les petits édifices établis par la résistance catholique diffèrent des écoles officielles (92). L'oeuvre de Albert de Robiano ne se limite pas à la construction de l'école de Rummillies. Les archives de Croij contiennent de nombreuses demandes d'aides hors du Tournais auxquelles le comte a répondu favorablement (93). Petit à petit, le mouvement des écoles catholiques s'étend

(91) BETHUNE (Jean-Baptiste, baron de), né à Courtrai, le 25 avril 1821 et décédé à Marke, le 18 juin 1894. Protagoniste du style néo-gothique en Belgique. Cf. J. LAVALLEYE, "Jean-Baptiste de Béthune", dans *Biographie Nationale*, XXXVII, 1971-72, col. 56-60; L. DE VliegHER, "Béthune, Jean de", dans *Nationaal Biografisch Woordenboek*, I, 1974, col. 188-191; J. UYTTERHOEVEN, "Baron J.-B. de Béthune en de neogotiek", *Handelingen van de Koninklijke Geschied- en Oudheidkundige Kring van Kortrijk*, XXXIV, 1965, pp. 3-103; C. BELLIEN, *De beginselen van de neogotiek*, mém. dactyl., Leuven, 1957.

(92) Les façades de ces dernières allient la brique et la pierre. Elles arborent de nombreuses sculptures, des candélabres, des volutes. Les frontons rappellent que l'école publique constitue le temple de la science, gage de l'égalité sociale et de l'émancipation intellectuelle des masses laborieuses. "... L'école est le sanctuaire démocratique, car la démocratie que chacun réclame n'est possible et vraie que si elle est éclairée...". Cf. *La Vérité*, 28.12.1883, p.1, col.3-4. Pour les libéraux, ces constructions grandioses et asymétriques évoquent les cathédrales médiévales. Les écoles communales du Faubourg de Lille à Tournai constituent des exemples de "palais" scolaires gouvernementaux. La construction d'une école officielle coûte, en moyenne, 27.000 francs. Cf. *Rapports de la députation permanente du Hainaut de 1879 à 1884*. Ce chiffre ne tient pas compte des 194.484 francs dépensés par la ville de Tournai pour l'érection des écoles du Faubourg de Lille. Cf. *Conseil provincial du Hainaut. Rapport de la députation permanente*, Frameries, 1879, p. 179. De nombreuses communes rencontrent de graves difficultés financières. A Kain, par exemple, les dépenses scolaires triplent de 1879 à 1883. Cf. ARCHIVES DE L'ETAT A TOURNAI (A.E.T.), *Archives communales*, Kain no. 5, séance du 6 décembre 1881. En 1880, le montant du déficit du budget scolaire des communes s'élève à 478.315 francs pour l'Agence du Trésor de Tournai. La province apporte 16.618 francs de subsides, soit 3,47%, l'Etat 408.573 francs, soit 85,42%. Cf. *Conseil provincial du Hainaut. Rapport de la députation permanente*, Frameries, 1881, p. 149. En 1882, le déficit est de 535.853 francs. La part contributive de la province s'élève à 16.686 francs, soit 3,11%, celle de l'Etat à 519.166 francs, soit 95,88%. Cf. *Conseil provincial du Hainaut. Rapport de la députation permanente*, Frameries, 1883, p. 213.

(93) Cf. ARCH. CROIJ, A1 Ecoles catholiques.

grâce à d'autres châtelains qui suivent les traces du comte de Robiano (94).

Ces exemples sont représentatifs de la mentalité et du caractère passionnel de l'époque. Une véritable croisade commence. Si les notables et l'administration diocésaine dirigent le mouvement, la cellule de l'activité résistante se situe dans chaque paroisse. Le curé mène la lutte. Le bas clergé crée la plupart des écoles grâce aux fonds récoltés au niveau local.

Après le vote de la loi organique de l'enseignement primaire de 1879, l'épiscopat ordonne au clergé la résistance à cette législation "impie et immorale". Les prêtres lisent les mandements et appliquent les sanctions prévues par ceux-ci. Ces instructions ne sont pas interprétées de façon uniforme. Des différences surgissent d'un diocèse à l'autre, voire de paroisse à paroisse (95).

Les prêtres de la région organisent une propagande incessante contre la nouvelle législation. Ils font figure d'agents publicitaires et louent l'école catholique. Pour le clergé, cette question des écoles est une question d'âmes.

*Les instructions pratiques à l'usage des confesseurs* (96) ordonnent aux prêtres de refuser leur concours à l'école officielle, comme le tolère l'article 4. En août et septembre 1879, le collège des bourgmestre et échevins de chaque village envoie une lettre au curé l'invitant à donner le cours de religion à l'école communale. Les réponses sont parfois insérées dans les délibérations du conseil communal ou dans les registres de correspondance reçue (97). Elles traduisent l'état d'esprit du clergé. Nous n'avons trouvé aucune trace d'acceptation. Tous les curés désapprouvent l'article 4. Contrairement à leurs collègues français désireux d'entrer à l'école, les prêtres belges refusent d'y pénétrer. Ils condamnent le rejet du prêtre à titre d'autorité. Se-

(94) Cf. Annexe I.

(95) Sur l'attitude du clergé, voir les procès-verbaux des Enquêtes scolaires qui eurent lieu à Leuze, les 28 et 29 décembre 1880 et à Péruwelz, le 23 avril 1881, dans *Chambre des représentants. Enquête scolaire*, II, Bruxelles, 1881, pp. 333-375 et pp. 1013-1031.

(96) Cf. P. VERHAEGEN, *op.cit.*, 1re éd., 1905, p. 161 et 2e éd., 1906, pp. 88-91; *Lettres pastorales des évêques de Belgique (1800-1965)*, Livre IV, *Archiépiscopat du cardinal Dechamps (1868-1883)*, Bruxelles, s.d., pp. 42-47.

(97) Cf. A.E.T., *Archives communales*, Blaton no. 284, lettre du curé Beghin au collège des bourgmestre et échevins, séance du 21 août 1879; A.E.T., *Archives communales*, Gallaix no. 5, séance du 18 septembre 1879; A.E.T., *Archives communales*, Roucourt no. 2, séance du 13 septembre 1879.

lon eux, la neutralité proclamée par les libéraux se mue en antireligion (98).

La chaire de vérité, "tribune de diffamation et d'injures" (99), pour les libéraux, constitue l'arme de prédilection des prêtres. Dans les sermons, les religieux jettent l'anathème sur la loi, le gouvernement, les instituteurs et sur les conseillers communaux libéraux (100). Afin de gagner des élèves pour leurs écoles, ils encouragent ceux-ci à désobéir à l'instituteur officiel et aux parents. Soucieux de préserver la foi des générations futures, le clergé désire gagner l'appui des mères de famille. Il les invite à faire pression sur leur mari pour retirer les enfants de l'école "sans Dieu". En partie sensibles à cet appel, les parents confient plus volontiers leurs filles à l'école catholique. Par contre, 60% des élèves des établissements officiels sont du sexe masculin (101). La damnation éternelle effraye les populations. Les prêtres en profitent pour refuser les sacrements. Des pressions violentes sont exercées lors de la confession, au moment de la première communion ou à la mort d'un paroissien. Au-delà des menaces spirituelles, ils cherchent à frapper le rétif dans son commerce, son industrie, dans ses locations d'immeubles, en un mot, dans ses intérêts matériels. Des prédicateurs professionnels secondent les curés. Des capucins (102), des rédemptoristes (103) et les jésuites (104) tonnent du haut des chaires de vérités.

Les prêtres mettent souvent leurs menaces à exécution. Ils exercent une discrimination sur les parents dont les enfants fréquentent l'école officielle. Des réprimandes publiques à l'église et au catéchisme aiguisent la haine des libéraux. La presse libérale relate le cas de

(98) Voir à ce propos la lettre du curé de Roucourt, Annexe II.

(99) Cf. *La Vérité*, 1.10.1879, p.1, col.3-4, "La question des écoles".

(100) Cf. *La Vérité*, 25.9.1879, p.1, col.4-5, "La lutte à Willaupuis".

(101) Cf. *Conseil provincial du Hainaut. Rapport de la députation permanente*, Frameries, 1880, p. 102.

(102) Nous avons trouvé la trace de capucins à Bury et à Willaupuis, voir à ce propos : *Chambre des représentants. Enquête scolaire*, t. II, 1881, pp. 359-360 et pp. 1021-1022; *La Vérité*, 16.7.1881, p.2, col.2-4, "Les capucins à Willaupuis".

(103) Des prédications contre la loi de 1879 ont eu lieu lors de missions dirigées par des rédemptoristes à Wiers et à Chercq, voir : *Digesta chronica collegiorum congregationis SS. Redemptoris provinciae belgicae, Tornacum*, pp. 87-88; *La Vérité* relate les sermons de trois rédemptoristes à Mourcourt. Cf. *La Vérité*, 14.10.1880, p.2, col.3.

(104) La paroisse Saint-Martin à Pecq a reçu la visite de deux jésuites, voir : *La Vérité*, 12.10.1879, p.1, col.1-4.

deux abbés “frappeurs” à Bailleul et à Pottes (105). Même si la véracité des faits est difficile à déterminer, ils dénotent le climat troublé et houleux de l'époque. Le bas clergé crée un comité scolaire dans chaque paroisse, visite les parents, recueille des fonds, dirige les travaux et enseigne parfois. De plus, une vaste opération de recrutement d'instituteurs voit le jour.

Par des arguments moraux et financiers, les prêtres engagent les enseignants à entrer dans l'enseignement libre. La presse pédagogique met en exergue le rôle de l'instituteur chrétien dans l'éducation religieuse du peuple (106) et brandit le spectre de la perte d'emploi future pour ceux qui restent dans le réseau officiel (107). De 1879 à 1881, une soixantaine d'enseignants sur quatre cents quittent le réseau officiel pour entrer dans l'enseignement libre (108). Les motifs invoqués sont toujours des raisons de santé ou d'âge (109). Nous n'avons trouvé aucune trace de démission à caractère idéologique ou philosophique. Cependant, les circulaires gouvernementales freinent le départ massif des instituteurs officiels. Van

(105) Voir sur ces affaires : *La Vérité*, 4.2.1880, p.3, col.1-2; *La Vérité*, 29.4.1880, p.2, col.3.

(106) “...Pour empêcher le vaisseau de l'Etat d'être emporté et brisé contre les courants de la libre pensée, il faut s'ancrer fortement au rivage du catholicisme...”. Cf. *L'école catholique*, 1882, p.3; *Ibidem*, p. 358. Sur *L'école catholique*, voir M. DE VROEDE, *op.cit.*, II, pp. 200-204.

(107) Cf. *Bulletin des écoles catholiques*, 7.8.1879, pp. 1-2, “L'instituteur asser-vi”.

(108) 11 instituteurs et sous-instituteurs, 49 institutrices et sous-institutrices quittent l'enseignement officiel pour entrer dans le réseau libre dans le ressort d'inspection principale de Tournai. Les départs féminins sont plus importants à cause des démissions de religieuses. Cf. *Conseil provincial du Hainaut. Rapport de la députation permanente*, Frameries, 1880, pp. 95-95; *Commission d'enquête scolaire. Statistique des écoles officielles et privées, au 31 décembre 1881*, Tableau XLI, Bruxelles, 1883, pp. 456-457; *Le Messager des écoles primaires du Hainaut*, 1881, p. 45. Sur *Le Messager des écoles primaires du Hainaut*, voir : M. DE VROEDE, *op.cit.*, II, pp. 160-164.

(109) A Esplechin, Sidonie Gijssels donne sa démission. Elle fait valoir ses droits à la pension, car elle souffre d'une “...laryngite chronique avec affaiblissement notable de la voix...”. Cf. A.E.T., *Archives communales*, Esplechin no.2, séance du 26 octobre 1879.

Humbeéck ordonne notamment la suppression des cumuls (110). Il tente de porter atteinte à la situation matérielle du personnel enseignant libre et fait miroiter la possibilité d'une promotion. De nombreux sous-instituteurs acceptant un poste dans le réseau officiel accèdent au grade instituteur et gagnent, par conséquent, de 1200 à 2240 francs par an (111). De plus, ils jouissent, le plus souvent, d'une habitation et d'un jardin (112). Pour remplacer les démissionnaires, les communes choisissent généralement des instituteurs du pays soutenus par une personnalité. 95,8% d'entre eux sont diplômés (113). Ils ne sont pas des antéchrists comme le prétendent la presse catholique et le clergé. En effet, de nombreux candidats sortent des écoles normales libres de Bonne Espérance, de Brugelette ou de Gosselies (114). D'autres sont issus de l'école normale de l'Etat de Mons (115).

Ouvrir dans chaque village, en face de l'école "sans Dieu", une école catholique, tel est le mot d'ordre reçu de l'évêché. En deux mois, un réseau d'enseignement libre s'organise. Dès le 30 juin 1879, une école catholique tenue par le vicaire est ouverte à Velaines dans l'ancien local du clerc (116). Trois élèves seulement fréquentent l'école officielle. Après le 10 juillet, le mouvement s'accélère. Le clergé organise des collectes, encourage l'épargne et reçoit les dons. L'argent constitue le nerf de la guerre. Pour une école de 80 élèves, une classe suffit. La construction d'un tel local revient à 5.170 francs, terrain non compris. Pour 128 élèves, deux classes sont nécessaires. Ce bâtiment coûte 8.132 francs, sans le terrain (117). Le succès du

(110) De nombreux instituteurs occupent des fonctions de sacristain, de clerc, de géomètre ou de secrétaire communal. Ce revenu d'appoint leur garantit un mode de vie plus aisé. Cf. *Recueil de pièces imprimés à l'ordre de la Chambre des représentants, session 1882-83*, t. IV, no. 200, p. 463.

(111) Cf. *Rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire en Belgique* (on notera R.T.), 1879-81, p. CCXXVIII; *Le Messager des écoles primaires du Hainaut*, 2e série, Mons, 1879 (à la dernière page de chaque publication).

(112) Cf. *Recueil de pièces imprimées par l'ordre de la Chambre des représentants, sess. 1882-83*, t. IV, no. 200, pp. 394-395.

(113) *Ibidem*, pp. 460-461; R.T., 1882-84, p. XI.

(114) Voir sur cette école : *Les soeurs de la Providence de Gosselies (1688-1938)*, par une soeur de la Providence, s.l., s.d. (1938).

(115) Voir sur cette école : J. MERCKX, *Cent ans au service du peuple. L'Ecole Normale Primaire de l'Etat à Mons (1876-1976)*, Mons, 1978.

(116) Cf. *Courrier de l'Escaut*, 30.6 et 1.7.1879, p.1, col.4; S.R.D.T., 12.7.1879, pp. 21-23.

(117) Cf. S.R.D.T., 12.7.1879, pp. 21-23.

prêtre dépend de l'intensité des oppositions. La résistance est violente là où les notables et le clergé se heurtent aux libéraux partisans de l'application intégrale de la loi (118). L'acuité du conflit est aussi liée à l'importance du potentiel catholique. Parmi la population, ces condamnations provoquent un choc psychologique. Certaines personnes rejetées du banc de communion quittent définitivement l'Eglise. D'autres, par crainte du châtement divin, se soumettent aux injonctions du clergé. Une étude approfondie de la pratique religieuse au XIXe siècle permettrait de mesurer l'impact de la guerre scolaire dans la déchristianisation des XIXe et XXe siècles (119). Néanmoins, l'action des ecclésiastiques semble avoir permis à l'école catholique de conserver ses effectifs. Certes, des particularités locales existent, car l'intensité du conflit dépend en grande partie de la personnalité du prêtre : sa modération adoucit les heurts, sa virulence accentue les antagonismes (120).

Malgré les tracasseries gouvernementales (121), les prêtres prennent l'initiative dans au moins vingt villages de l'arrondissement de Tournai, soit dans 23% d'entre eux (122). Dans certaines paroisses, l'installation se fait dans un local provisoire. Dans d'autres villages, le clergé utilise des bâtiments scolaires existants. Il s'agit, le plus souvent, de locaux, appartenant à des congrégations religieuses, convertis en écoles pour filles. De nouvelles constructions s'élèvent dans 29 communes au moins sans compter la ville de Tournai, soit dans 33,7% d'entre elles. De plus, l'Etat aménage également des locaux et entreprend la construction de nouvelles écoles.

(118) Les heurts sont très violents à Chercq, Esplechin, Froyennes, Vaulx et Willaupuis.

(119) Voir à ce propos : J. LORY, "Un cas de déchristianisation cléricale en Belgique : le fléchissement de la pratique pascale consécutif à la guerre scolaire, 1879-1884", *Cahiers d'Histoire* (Lyon), IX, 1964, pp. 111-113.

(120) Cf. A.E.T., *Archives communales*, Froyennes no. 109, rapport de 1879; *Ibidem*, Marquain no. 1, rapport de 1879; *Chambre des représentants. Enquête scolaire...*, t. II, p. 1013.

(121) A Rumes, le commissaire d'arrondissement réclame le départ des Dames de la Sainte Union du local appartenant à la commune. Cf. *infra*, pp. 150-151; à Maulde, il exige que les Soeurs de Saint-François de Sales quittent le bâtiment du bureau de bienfaisance. Cf. *Chambre des représentants, Enquête scolaire...*, t. II, p. 370; à Néchin, la fabrique d'église reçoit, le 18 décembre 1879, une lettre du commissaire d'arrondissement annonçant que, d'après le bail, la parcelle de terrain sur laquelle le patronage a été construit en 1875 doit être laissée en culture. Cf. R. BILHAUD, *Souvenirs du vieux Néchin*, s.l., 1964, pp. 222-228.

Indéniablement, la guerre scolaire a développé le parc scolaire de la région puisque, au 1er janvier 1880, 69% des écoles catholiques sont le fruit de la lutte (123). L'arrondissement a eu l'avantage de disposer d'un réseau d'enseignement catholique préexistant (31% des écoles sont antérieures à 1879) plus important que dans l'ensemble du diocèse (21,7% des écoles sont antérieures à 1879). Les paroisses des cantons de Templeuve et de Tournai disposent, en moyenne, de plus d'une école catholique (respectivement 1,15 et 2,30 école(s) par paroisse). La région de Leuze est la plus favorisée (0,46 école par paroisse). Le retard dans cette région de même que dans les cantons d'Antoing (0,54) et de Péruwelz (0,9) peut s'expliquer par l'attachement des populations au libéralisme. Par contre, le canton de Celles, réputé catholique, ne dispose que de 0,64 école catholique par paroisse. Ce chiffre paraît faible, mais l'implantation du réseau libre y est récente : toutes les écoles libres sont neuves. Les proportions sont donc à mettre en corrélation avec la situation antérieure afin de déterminer la progression de l'enseignement libre depuis le vote de la loi Van Humbeéck. Au point de vue de la fréquentation scolaire, l'arrondissement de Tournai compte une majorité d'enfants inscrits à l'école officielle : 55 ou 60% selon les sources (124). Cependant, l'attachement des populations à l'enseignement libre (55 à 65%) dans les cantons ruraux de Celles, Templeuve et Tournai réduit ce succès.

La réussite de l'oeuvre des écoles catholiques n'est pas seulement imputable à l'action conjointe des notables et du bas clergé supervisée par un épiscopat aux prises avec de graves dissensions internes. Les congrégations religieuses constituent un appui très précieux pour les prêtres. Elles mettent leurs bâtiments et leur personnel enseignant à la disposition du clergé.

En 1880, les Dames de la Sainte Union de Douai occupent le premier rang au niveau du nombre de maisons et au point de vue du

(122) Cf. Carte pp. 144-145.

(123) Cf. répartition des écoles catholiques au 1er janvier 1880 dans *S.R.D.T.*, 10.4.1880, p. 812.

(124) 55% selon J. MALOU, *Recensement de la population des écoles primaires au 15 décembre 1880*, mars 1881, Bruxelles, tableau I, résumé par arrondissement. 60% d'après le comité diocésain de l'oeuvre des écoles catholiques. Cf. *Courrier de l'Escaut*, 4-5.4.1881, p.2, col.4; *S.R.D.T.*, 2.4.1881, pp. 781-785.

**LEGENDE :**

- △ Le curé prend l'initiative.
- Installation d'une école catholique dans un local provisoire.
- Installation d'une école catholique dans un bâtiment scolaire existant.
- x Construction d'une école catholique.
- ▽ Aménagement d'une école officielle dans des locaux existants.
- Construction d'une école officielle.

**SOURCES :**

*Courrier de l'Escaut, La Vérité, L'Economie, Semaine religieuse du diocèse de Tournai (1879-1884); Conseil provincial du Hainaut, Rapports de la députation permanente, Frameries, 1879-1884.*



0 1 2 3 4 5 km

pourcentage de religieuses établies dans l'arrondissement (125). Elles comptent 13 maisons, soit 28% des écoles dirigées par des religieuses. Pourtant, leur nombre reste modeste : 60 soeurs, soit 18,8% des religieuses de la région. Il s'agit de petites communautés de deux ou trois soeurs ayant en main l'école du village. Echelonnée entre 1833 et 1873, leur implantation est ancienne. La question scolaire consolide leur position. En 1883, elles s'installent à Laplaigne (126). Généralement, les bâtiments sont la propriété de la congrégation ou le fruit d'une donation d'une famille noble de la région (127). De 1879 à 1884, les religieuses restent donc en place. Des problèmes apparaissent à Rumes où en 1882 l'administration communale revendique la propriété du couvent en vertu de l'arrêté royal du 16 janvier 1866 (128) mettant la commune en possession de la fondation Charles Pottier (129) du 23 juillet 1708. Celle-ci établissait une école pour les jeunes filles de la paroisse. Les soeurs soutenues par le clergé gagnent du temps. Elles négligent les premières menaces et ne cèdent pas. Elles réclament 12 à 15 mille francs d'indemnités (130). La tension monte dans le village. Malgré les sommations du gouverneur (131) et du commissaire d'arrondissement, l'administration

(125) Cf. ARCHIVES DE LA CONGREGATION DES SOEURS DE LA SAINTE UNION DE DOUAI (ACSSUD), *Historique des maisons* : France-Belgique, p. 3, 27, 141, 149-151, 163-164, 194; *Almanach royal officiel*, 1880, pp. 486-491. Sur les lieux d'établissement, les dates de fondation, le nombre de maisons et de soeurs voir Annexe III.

(126) Cf. ACSSUD, *Historique des maisons*, p. 194.

(127) La congrégation est propriétaire des bâtiments à Froyennes, Kain et Taintignies; le clergé paroissial à Laplaigne; des familles nobles à Rumillies, Velaines et Mont-Saint-Aubert. Cf. ACSSUD, *Historique des maisons*.

(128) Cet arrêté fut pris par suite de la loi du 19 décembre 1864. Cf. *Moniteur belge*, 20 janvier 1866, p. 400. Sur la loi de Jules Bara relative aux fondations en faveur de l'enseignement public, voir *Pasinomie*, 3e série, XXXIV, 1864, pp. 508-536; *Moniteur belge*, 24 décembre 1864, pp. 6121-6125.

(129) POTTIER ou POTIEZ (Charles), curé de Rumes de 1663 à 1693, décédé en 1712 et inhumé dans l'église de Rumes. Cf. ACSSUD, 3 H 22 XX, Rumes.

(130) Cf. A.E.T., *Archives communales*, Rumes no. 44, lettre de soeurs au conseil communal du 30 juillet 1883.

(131) KERCKHOVE de DENTERGHEM (Oswald, Charles, Eugène, Marie, Ghislain, comte de), né à Gand, le 1er avril 1844 et décédé à Gand, le 20 mars 1906. Docteur en droit et en sciences politiques et administratives (Gand 1864). Conseiller provincial libéral de Flandre Orientale de 1871 à 1879. Gouverneur de la province de Hainaut du 27 juillet 1878 à 1884. Représentant de l'arrondissement d'Ath du 5 août 1884 à 1894. Il est sénateur provincial du Hainaut du 20 juillet 1900 au 16 avril 1906. Voir sur ce personnage : A. CEUTERICK, *Le comte Os-*

communale n'agit pas. "...Pour des raisons de politique locale, le collège des bourgmestre et échevins préfère qu'un commissaire spécial soit nommé pour agir en ses lieu et place..." (132). Pendant ce temps, le clergé prépare de nouvelles classes (133). Le dernier jour des vacances, les soeurs transportent le mobilier scolaire de la fondation dans les nouveaux locaux. Devenue directrice de l'école libre, Dame Anysie (134), jusque-là sous-institutrice communale, donne sa démission. L'école communale ne compte plus que quelques élèves. Excepté à Rumes, le problème des locaux ne s'est pas posé à la congrégation. Cette dernière est plutôt confrontée à un manque de personnel. Déjà en 1850, l'application de la loi Falloux (135) avait obligé le remplacement des religieux étrangers enseignant en France. La congrégation des Dames de la Sainte Union avait été gravement touchée par cette législation, car dès son origine elle avait reçu un grand nombre de sujets belges. Vers 1880, la supérieure, Dame Archange (136), se plaint du vieillissement des ef-

*wald de Kerckhove de Denterghem, notes biographiques*, Gand, 1908; A. VAN MOLLE, *op.cit.*, pp. 81-82; F. LIVRAUW, *Le parlement belge en 1900-1902*, Bruxelles, 1901, p. 54; W. ROBYNS, "O. de Kerckhove de Denterghem", dans *Biographie Nationale*, XXXVII, 1972, col. 485-488.

(132) Cf. A.E.T., *Archives communales*, Rumes no. 5, lettre du collège des bourgmestre et échevins de Rumes au commissaire d'arrondissement du 20 août 1883. Rappelons que le commissaire d'arrondissement est particulièrement chargé de surveiller l'administration des petites communes.

(133) Le récit de la construction de l'école catholique nous est fourni par une lettre anonyme d'un "électeur de Rumes" envoyée au commissaire d'arrondissement de Tournai le 18 août 1883. Cf. A.E.T., *Archives communales*, Rumes no. 44.

(134) DORZEE (Amélie), née à Tournai, le 23 septembre 1842 et décédée à Solre-sur-Sambre le 18 novembre 1906. Entrée au noviciat le 25 septembre 1858. Vêture le 21 septembre 1862. Voeux perpétuels le 23 septembre 1880. Elle est maîtresse et sous-supérieure à Rumes à partir du 10 octobre 1874. Le 30 octobre 1883 elle devient directrice et maîtresse de première classe à Rumes. Déchargée de ses fonctions le 1er octobre 1884, elle continue à donner cours. Elle est directrice à Rumes du 12 juillet 1904 au 27 novembre 1906. Cf. ACSSUD, *Registre du personnel*, fo. 1, no. 654.

(135) Voir à ce sujet l'ouvrage de H. MICHEL, *La loi Falloux, 4 août 1849-15 mai 1850*, Paris, 1906; A. PROST, *L'enseignement en France 1800-1967*, Paris, 1968, pp. 173-177.

(136) LEBRUN (Prudence), née à Tournai le 23 juin 1827 et décédée à Douai, le 14 février 1895. Entrée au noviciat le 23 juin 1843. Vêture le 23 septembre 1846. Voeux perpétuels le 26 décembre 1851. Elle a été supérieure générale de janvier 1878 jusqu'à sa mort en 1895. Cf. ACSSUD, *Registre du personnel*, fo.1, no. 158.

fectifs, de la réduction des entrées et des ravages causés par les lois laïques en France (137). Celles-ci exigent un diplôme pour enseigner même dans les petites classes. Les nombreuses religieuses flamandes enseignant dans le Nord de la France ne possèdent aucun certificat. Elles sont remplacées par des jeunes filles brevetées, anciennes pensionnaires des écoles de la congrégation. La maison-mère donne presque toutes ses religieuses-professes et les remplace par des novices. Plusieurs maisons sont supprimées pour en sauver d'autres. La gravité de la situation oblige la congrégation à s'établir en Hollande (138) et à ouvrir des externats et des pensionnats payants pour augmenter les sources de revenus et ainsi subsidier les écoles de campagne (139).

Les Soeurs de la Providence de Gosselies sont également très implantées dans l'arrondissement de Tournai (140). Elles y possèdent huit maisons créées entre 1860 et 1870, soit en chiffres relatifs, 17,39%. Elles ne comptent cependant que 17 religieuses environ, soit 5,32% du nombre total de soeurs de la région.

La congrégation des Soeurs de la Visitation de Celles, fondée en 1836, représente 10,86% du nombre de maisons et 8,77% du nombre de religieuses installées dans l'arrondissement (141). En 1879, les soeurs doivent abandonner la direction de l'école communale à Celles et à Blandain. Elles ont créé une école libre dans ces villages ainsi qu'à Molembaix et à Escanaffles.

Quatre ordres importants au point de vue des effectifs ne dirigent qu'une ou deux écoles : les Filles de Saint-Charles Borromée de

(137) Voir à ce sujet : ACSSUD, *Historique des maisons*, lettre de Dame Archange à Mgr Duquesnoy, archevêque de Cambrai, pp. 256-264; B. MENAGER, *La laïcisation des écoles communales dans le département du Nord (1879-1899)*, Lille, 1971, pp. 24-26; D. MOLHANT, *La Belgique devant la IIIe république (1879-1882)*, mém. dactyl., Louvain, 1977.

(138) Cf. ACSSUD, 3A 5 - Correspondance de Mère Archange Lebrun, lettre de Soeur Joséphine du 26 juin 1884.

(139) Cf. ACSSUD, *Historique des maisons*, lettre de Dame Archange à Mgr Duquesnoy, archevêque de Cambrai, p. 260.

(140) Cf. *Almanach royal officiel*, 1880, pp. 486-491; *Les soeurs de la Providence de Gosselies (1688-1938) par une soeur de la Providence*, s.l., s.d. (1938), pp. 147-148; sur les lieux d'établissement, les dates de fondation, le nombre de maisons et de soeurs, voir Annexe III.

(141) Cf. ARCHIVES DE LA CONGREGATION DES SOEURS DE LA VISITATION DE LA SAINTE VIERGE DE CELLES, *Livre de chapitre*. Fondations et suppressions; *Almanach royal officiel*, 1880, pp. 486-491; sur les lieux d'établissement, les dates de fondation, le nombre de maisons et de soeurs, voir Annexe III.

Wez, les Soeurs de la Sagesse de Saint-Laurent-sur-Sèvre en Vendée, les Ursulines de Bordeaux et les Dames de Saint-André. Ces dernières connaissent de graves ennuis durant la guerre scolaire.

En 1881, une polémique acharnée s'engage entre les libéraux et les catholiques tournaisiens (142). Le ministère de l'Instruction publique exhorte la ville de Tournai à exiger, en vertu de la loi du 19 novembre 1864, la gestion des biens de la fondation Hauvarlet (143). Une violente campagne de presse excite les partis (144). Sur la base d'une traduction de l'arrêté royal du 14 juin 1823 autorisant l'Evêché de Tournai à accepter le legs de Marguerite-Agnès Hauvarlet au profit de deux établissements d'instruction publique, les libéraux considèrent que la fondation doit être transformée en établissement d'enseignement officiel et placée sous la tutelle de l'Hôtel de ville. Ils estiment que le terme "publique" signifie "de l'Etat". Pour les catholiques, le mot "publique" est synonyme de "intérêt public" (145). Ils insistent sur le désir de la testatrice de perpétuer un établissement "particulier" sans aucune intervention de l'autorité civile (146). Le 25 février 1881, une réunion du conseil communal doit décider si la fondation tombe sous le coup de la loi de 1864. La

(142) Voir sur cette affaire — outre la presse tournaisienne de janvier à mars 1881 — le travail-source intitulé *Les Religieuses de Saint-André du XIIIe au XXe siècle*, Lille-Paris-Bruges, s.d. (1908), pp. 185-191. Voir aussi la critique de cette monographie dans M.-Th. LACROIX, *op.cit.*, I, pp. 209-222.

(143) Le 22 thermidor de l'an XII, mademoiselle Marguerite-Agnès Hauvarlet, supérieure de Saint-André, avait racheté une partie des biens de l'Institut devenus propriétés de la nation lors de l'annexion de la Belgique à la France. Le 11 décembre 1816, Mademoiselle Hauvarlet déposa un testament olographe chez Maître Henry, notaire à Tournai. Par ce legs, elle instituait l'ordinaire du diocèse légataire universel de l'établissement "particulier" de la rue des Meules. Sur M.-A. HAUVARLET, en religion soeur Séraphine, née à Cordes le 6 décembre 1745 et décédée en 1820, voir M. HOVERLANT DE BEAUWELAERE, *Essai chronologique pour servir à l'histoire de Tournai*, t. c, 1832, pp. 407-408; *L'Economie*, 28 janvier 1881, p.2, col.3. Les archives de la nonciature de Bruxelles conservées aux archives vaticanes, fonds Segretaria di Stato, rubrica 256 (Nunzio del Belgio) contiennent quelques dossiers relatifs aux religieuses de Saint-André de Tournai. Voir A. SIMON, *Inventaire d'archives (...Archives de la nonciature à Bruxelles...)*, Louvain-Paris, 1957, pp. 25, 28-29 (C.I.H.C., Cahiers no. 3). Ce fonds possède entre autres le testament olographe de Marguerite-Agnès Hauvarlet et la traduction de l'arrêté royal du 14 juin 1823. Voir ARCH. VATICAN, *Arch. Nunz. Brussell.*, Busta 23 (ancien no. XXII), Sez. 1.

(144) *Courrier de l'Escaut, La Vérité, Feuille de Tournai, Le Tournaisien, L'Economie*, janvier à mars 1881.

(145) Cf. *Courrier de l'Escaut*, 23.3.1881, p.1, col.1-3.

(146) Cf. *Courrier de l'Escaut*, 28.1.1881, p.1, col.3-5.

séance est marquée par un incident. M. Liénart (147), conseiller libéral, condamne les propositions du collège échevinal. Il refuse de porter un jugement sur une affaire aussi controversée et, selon lui, déjà "préjugée" (148). Il craint que "...la question de parti ne prenne trop de place dans cette affaire, au détriment peut-être de l'équité : les quelques milliers de francs laissés par mademoiselle Hauvarlet ne constituent pas à eux seuls le magnifique établissement actuel de Saint-André..." (149). En signe de protestation, M. Liénart donne sa démission. Le *Courrier de l'Escaut* et *Le Tournaisien* réclament une élection communale sur l'affaire de Saint-André (150). Les libéraux font la sourde oreille. Après le 25 mars 1881, la presse tournaisienne ne mentionne plus cette épineuse question. En fait, les religieuses conseillées par MM. de Lantsheere (151) et Leschevin (152) décident de faire traîner les choses en longueur. Cette attitude satisfait les libéraux tournaisiens craignant les résultats d'une confrontation électorale sur l'affaire de Saint-André. La question demeure donc en suspens durant six ans ce qui permet aux religieuses de rechercher des appuis en haut lieu. Selon une histoire apologétique rédigée en 1908

(147) LIENARD (Florimond), conseiller communal de la ville de Tournai installé le 14 octobre 1872. Cf. *Recueil de règlements, ... de la ville de Tournai depuis 1701, cinquième partie - 1er janvier 1870-31 décembre 1880*, Tournai, s.d., p. 150.

(148) Cf. *Feuille de Tournai*, 4.3.1881, pp. 2-3.

(149) *Ibidem*.

(150) Cf. *Courrier de l'Escaut*, 5.3.1881, p.1, col.3-4, "La démission de M. Liénart".

(151) LANTSHEERE (Théophile, Charles, André, vicomte de), né à Asse, le 4 novembre 1833 et décédé à Bruxelles, le 21 février 1918. Docteur en droit (Louvain 1857). Docteur en sciences politiques et administratives (Louvain 1858). Conseiller provincial catholique du Brabant (1860-1871). Ministre de la Justice (7 décembre 1871 - 19 juin 1878). Représentant de l'arrondissement de Diksmude (2 juin 1872- 1900). Vice-président de la Chambre (23 juillet 1884). Président (12 novembre 1884 - 25 janvier 1895), remplacé par Beernaert le 30 janvier 1895. Sénateur provincial de Flandre occidentale (13 juin 1900 - 26 juillet 1905). Démissionnaire, il est remplacé par R. de Spolt le 9 août 1905. Vice-gouverneur de la Banque Nationale de Belgique (1899-1905). Ministre d'Etat (19 mai 1891). Voir sur ce personnage : *Annuaire de la noblesse belge*, 1933, 1re partie, pp. 209-242; P. VAN MOLLE, *op.cit.*, p. 85.

(152) LESCHEVIN (Adolphe), né à Tournai en 1808 et décédé à Ere en 1889. Professeur de mathématiques réputé. Conseiller provincial du Hainaut de 1836 à 1847. Ecrivain polémiste. Collaborateur au *Courrier de l'Escaut*. Voir sur ce personnage : E. MATTHIEU, *Biographie du Hainaut*, II, Enghien, 1905, p. 91.

sur la base de documents détruits en 1940, Léopold II, au plus fort de la crise, aurait appelé M. de Lantsheere au Palais pour lui demander ce qu'il pouvait faire pour l'Institut Saint-André (153). L'ancien ministre de la Justice aurait exhorté le Roi à ne prendre aucune décision. Toujours selon ce travail-source, l'intérêt porté par Léopold II à cette affaire serait dû à l'intervention de la comtesse Mathilde de Hoensbroeck, mère de Madame Stanislas, religieuse à Tournai (154). Appartenant à la haute aristocratie allemande, cette comtesse aurait usé de son influence en faveur de l'Institut et serait parvenue à intéresser à sa cause la princesse Stéphanie, archiduchesse d'Autriche (155).

Malgré divers essais de transaction, l'affaire de Saint-André n'est toujours pas réglée en 1887 lorsque la supérieure (156) propose un arrangement à l'amiable au bourgmestre (157). Elle offre à la ville

(153) Cf. *Les Religieuses de Saint-André...*, p. 190.

(154) HOENSBROECK (Louise), en religion Madame Stanislas, née à Blyenbecke (Hollande), le 2 mars 1841 et décédée à Tournai, le 20 octobre 1894. Entrée à Saint-André le 2 février 1860. Vêture le 7 mai 1860. Voeux le 24 mai 1862. Profession le 10 février 1874. Elle séjourna à Tournai et à Londres. Voir sur ce personnage : ARCHIVES DES RELIGIEUSES DE SAINT-ANDRÉ (On notera A.R.S.A.), 091, MENOLOGE (on notera MEN), pp. 226-229; *Les religieuses de Saint-André...*, p. 190.

(155) La princesse Stéphanie, née à Laeken en 1864 et décédée à Györszentmarten en 1945, était la fille de Léopold II et de Marie-Henriette d'Autriche. En 1881, elle épousa l'archiduc Rodolphe de Habsbourg, héritier de l'empire austro-hongrois, qui se suicida avec Marie Vetsera dans le pavillon de chasse de Mayerling en 1889. Cf. *Grand Larousse encyclopédique*, IX, Paris, 1964, p. 1000.

(156) DERREUMEAUX (Alodie), en religion Madame Lucie, née à Warcoing en 1823 et décédée à Tournai, le 16 février 1891. Entrée comme postulante au noviciat de Saint-André le 20 janvier 1849. Vêture le 25 mai 1849. Voeux le 12 septembre 1851. Première supérieure de la maison de Bruges de 1859 à 1861. Maîtresse générale à Tournai du 27 avril 1870 à sa mort. Pédagogue réputée. Voir sur ce personnage : A.R.S.A., 091 MEN, no. 68, pp. 175-193; *Les Religieuses de Saint-André...*, pp. 126-132, 134-135; J.-M. DERELY, *Une éducatrice la Révérende Mère Lucie des Dames de Saint-André*, Tournai, 1913. Sur son oeuvre pédagogique, cf. M.-R. HOORNAERT, *L'école normale de Saint-André à Bruges. Contribution à l'étude de ses origines, de son évolution historique de 1859 à 1900 et des sources de la pédagogie qu'on y enseignait à l'époque*, mém. dactyl. (sc. pédagogiques), Louvain, 1965.

(157) CARBONNELLE (Victor, Antoine, Joseph), né à Tournai le 16 février 1840 et décédée à Kain le 1er avril 1927. Industriel. Bourgmestre libéral de Tournai de 1883 à 1907. De 1885 à 1894, il siège à la Chambre des représentants. Voir sur ce personnage : *Index des éligibles au Sénat...*, p. 34.

une somme égale à la valeur que les experts attribuent au terrain occupé par l'Institut. Le collège échevinal réclame le double. Finalement, les deux partis consentent à un compromis. La supérieure accepte de verser à la ville une somme équivalente à la moyenne des deux valeurs. Le conseil communal subordonne cette convention à la condition qu'elle serait "autorisée à affecter la prédite somme, partie aux dépenses faites, partie aux dépenses à faire par elle pour l'établissement et l'installation d'écoles publiques de filles" (158). Telle est l'épilogue d'une application de la loi de 1864 qui oblige la communauté de Saint-André à racheter son établissement tournaisien.

## CONCLUSION

A Tournai, citadelle du libéralisme, le compromis de 1842 donne toute satisfaction jusqu'en 1870. A cette époque, le débat autour de l'école se développe et s'envenime entre l'Evêché et l'Hôtel de ville. La concurrence à l'enseignement privé créée par l'Institut communal de Demoiselles rompt la bonne entente. Taxé d'antireligieux par les catholiques tournaisiens heurtés dans leurs intérêts et dans leurs conceptions de l'éducation de la femme, l'établissement est la cible privilégiée du courroux antilibéral de Mgr Dumont soutenu par d'ardents ultramontains. Aux élections de juin 1878, la question scolaire, véritable enjeu du scrutin, reste dans l'ombre afin de préserver l'union précaire des radicaux et des doctrinaires. Une habile campagne électorale centrée sur la défense des libertés constitutionnelles amène les libéraux au pouvoir. La création d'un ministère de l'Instruction publique et le dépôt par P. Van Humbeéck d'un projet de loi revisant la loi organique de l'enseignement primaire de 1842 menacent l'opposition pour qui l'école est avant tout un centre de prosélytisme religieux. La nouvelle politique scolaire gouvernementale étend au pays la lutte larvée qui sévissait à Tournai dans les années 1870.

Malgré l'ancienneté du problème, la résistance catholique dans le diocèse de Tournai accuse un sérieux retard dû à la folie de Mgr Du-

(158) Cf. *Les Religieuses de Saint-André...*, p. 191.

mont, aux divisions qu'elle entraîne et au malaise qu'elle suscite. Ultramontain, partisan de l'Etat hors de l'école, l'évêque de Tournai rejette même le compromis de 1842 et adopte une position marginale au sein de l'épiscopat. Par son attitude sécessionniste lors de la publication de la lettre collective des évêques du 7 décembre 1878, Mgr Dumont devient la proie du libéralisme désireux de voir Léon XIII désapprouver l'épiscopat "révolutionnaire et politicard". Le pape ne suit pas cette voie et le gouvernement essuie un échec retentissant couronné par le ralliement des catholiques à la Constitution et la rupture des relations diplomatiques avec le Vatican. Désormais, l'opposition pourra reprocher aux libéraux leur manque de fidélité à la Charte fondamentale et défendre les libertés constitutionnelles comme les doctrinaires et les radicaux en 1878. Dans un pays, où les arguments financiers et l'attachement aux libertés ont plus de poids que les questions philosophiques et religieuses, pour gagner les voix de la masse flottante des électeurs, cette faculté constituée, à long terme, un atout électoral potentiel très précieux, même si dans un premier temps, paralysé par l'affaire Dumont et par l'*Echange de vues* le mouvement de résistance piétine jusqu'à la réunion du *comité central diocésain des écoles catholiques*, le 18 octobre 1879.

Avant cette date, toutes les actions de résistance sont le fruit de la base. La paroisse est le creuset de toutes les initiatives. Il faut attendre le mois de février 1880 pour que le mouvement démarre sur des bases semblables à celles des autres provinces belges un an plus tôt. De cette jeunesse troublée, l'oeuvre des écoles catholiques garde les stigmates. Elle reste animée par un esprit décentralisateur et les laïcs y occupent une place prépondérante, l'épiscopat ne jouant qu'un rôle supplétif. La guerre scolaire dans l'arrondissement de Tournai sera donc essentiellement l'oeuvre conjointe des notables, du bas clergé et des congrégations religieuses.

Conseiller de Mgr Dumont, Albert de Robiano attire l'attention du prélat sur les dangers de la politique scolaire gouvernementale. Il sera informateur, publiciste, organisateur de la résistance légale et bailleur de fonds. Favorable au maintien de la loi de 1842, il organise treize meetings de février à mai 1879, encourage le pétitionnement et jette les bases d'un réseau d'enseignement libre dont le modèle sera l'école de Rumillies. Cet édifice de style néo-gothique témoigne de l'esprit d'économie et d'efficacité des catholiques. Peu coûteux, il permet d'être transformé en hospice rural tout en respectant les normes gouvernementales. Par contre, la magnificence de l'architec-

ture scolaire officielle, dont les écoles communales du Faubourg de Lille à Tournai constituent un bel exemple, reflètent les idées égalitaires du gouvernement en matière d'instruction publique. Dans la logique positiviste de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le bâtiment d'école est le temple de la science, instrument privilégié sinon obligatoire de la rédemption des classes défavorisées. Sans lui point de réforme sociale ! Aussi s'efforce-t-on de parer cette demeure d'Athéna d'abondants motifs architecturaux. Un second divorce existe entre les politiques scolaires des catholiques et des libéraux. Les premiers soutenus par des notables se servent de leur argent pour construire des écoles et défendre leur opinion. Les seconds pratiquent peu le mécénat et recourent plus volontiers à des mesures fiscales.

Dans les paroisses, les prêtres agissent en étroite collaboration avec les notables dont ils dépendent le plus souvent au point de vue financier. Des sermons jetant l'anathème sur l'école officielle et louant l'école catholique, des visites à domicile, des pressions matérielles, des collectes, des créations d'écoles dans un local provisoire ou dans un bâtiment scolaire préexistant, prélude à la construction de nouvelles classes, telles sont leurs principales préoccupations. Faut-il en conclure à une identité entre leur action et celle des notables ? L'ascendant moral des prêtres constitue un atout précieux dont ils feront usage en fonction de leur personnalité et des circonstances. Par leur refus d'enseigner le catéchisme à l'école officielle, ils mettent en exergue le caractère "antireligieux" de l'école "neutre" et menacent la première communion des enfants fréquentant l'école officielle. Ils entendent surtout manifester leur désapprobation contre le rejet du prêtre à titre d'autorité légale. A la différence des laïcs, ils usent de pressions spirituelles. Le rejet du banc de communion, le refus d'absolution et l'exclusion des derniers sacrements, voire même l'excommunication, effrayent les fidèles. En brandissant le spectre de la damnation éternelle, les prêtres entendent gagner l'appui des mères de famille afin de préserver la foi des générations futures. Sensibles aux appels du clergé, les parents confient plus volontiers les filles à l'école catholique et les garçons à l'école laïque. Le bas clergé se charge également du recrutement des enseignants pour la nouvelle école paroissiale. Dans cette tâche, il affronte le gouvernement, qui est soucieux de préserver ses effectifs en faisant miroiter des promotions et en tentant de porter atteinte aux intérêts matériels des instituteurs catholiques.

Les congrégations religieuses, et particulièrement les Dames de la Sainte Union de Douai, les Soeurs de la Visitation de Celles et les Soeurs de la Providence de Gosselies, constituent dans la mesure des possibilités, une réserve de personnel pour les écoles libres. Par leur implantation ancienne, elles possèdent des bâtiments qu'elles pourront mettre immédiatement à la disposition du clergé paroissial. Leur caractère local leur permettra de comprendre les aspirations et les besoins des populations.

Au-delà du cliché traditionnel d'une période de lutte stérile, néfaste au pays, la guerre scolaire des années 1879 à 1884 apparaît comme ayant, au total, apporté de nombreux changements. Si la loi Van Humbeéck n'a été appliquée que cinq ans, elle donne le coup d'envoi d'une vaste rénovation des programmes et prône le recours aux méthodes actives. Le diplôme devient le critère le plus important pour l'octroi d'un poste dans l'enseignement. L'aménagement et la construction d'écoles catholiques et officielles développent et modernisent l'infrastructure scolaire de la région. De plus, la guerre scolaire a eu comme conséquence de pousser les masses laborieuses à prendre le chemin de l'école et d'attirer leur attention sur l'importance de l'instruction. Envisagée sous cet angle, la loi de 1879 ne mérite pas son surnom de "loi de malheur" qui lui est encore trop souvent donné notamment dans les manuels d'histoire de Belgique.

ANNEXE I :

INTERVENTIONS DES NOTABLES EN FAVEUR DU MOUVEMENT  
DES ECOLES CATHOLIQUES

Villages	Familles	Nature de l'aide
Bonsecours	de Croij	don du terrain pour construire l'école des Frères
Bruyelle	du Chastel	aide aux religieuses
Brasmenil	du Maisnil	construction d'une école libre pour garçons
Bury	de Visart	construction d'écoles pour garçons et pour filles
Esquelmes	de Joigny de Pamele	ouverture d'une école mixte
Hérinnes	de Lossy de Warmez	ouverture d'une école pour filles tenue par deux religieuses
Hollain	du Chastel	mise à la disposition du comité scolaire d'une maison pour y établir une école des garçons
Kain	du Ponthols	
Maulde	Cossée de Maulde	ouverture de deux écoles
Molembaix	de Pelichy	construction d'une école
Mont-St-Aubert	de la Croix d'Ogimont	construction d'une école
Ramegnies-Chin	de Villers-Grandchamps	fondation d'un couvent comprenant une école mixte
Rumes	de la Baume	construction d'une école
Rumillies	de Robiano	
Tournai	M.&Melle Verdure	
	de Vilaincourt	mise à la disposition d'une maison pour y établir une école catholique
Velaines	de Lannoy	construction d'une école des garçons, d'après les plans de M. Bruyenne

SOURCES :

*S.R.D.T.*, 30 août 1879, p. 173; *S.R.D.T.*, 13 septembre 1879, p. 206; *S.R.D.T.*, 4 octobre 1879, p. 268; *S.R.D.T.*, 10 avril 1880, pp. 802-803; *S.R.D.T.*, 3 novembre 1883, pp. 285-286; ARCHIVES DES SOEURS DE LA VISITATION ET DE LA SAINTE UNION DE DOUAI.

ANNEXE II :

LETTRE DU CURE DE ROUCOURT (1) AU COLLEGE DES BOURG-  
MESTRE ET ECHEVINS — 12 septembre 1879

Roucourt, 12 septembre 1879

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre en date du 6 septembre 1879, no. 63.

Malgré la bien douloureuse inquiétude qu'elle me cause, cette lettre me donne pourtant une certaine satisfaction. La menace de faire enseigner la religion par les instituteurs communaux fait deviner que vous ne me croyez pas capable de manquer à mon devoir. Il ne vous est pas venu à la pensée que j'en vinsse jamais à désobéir à la Ste Eglise à laquelle nous appartenons. Non, Messieurs, je ne puis me charger de l'enseignement de la religion dans les écoles anticatholiques, pernicieuses pour les âmes des enfants, justement condamnées par nos Evêques.

La fin de votre lettre impose à votre curé la triste nécessité de vous rappeler ses enseignements. Il vous est aussi défendu, Messieurs, de désobéir à l'Eglise. Vous savez sous quelle peine. Or comme elle seule a puissance pour admettre prêtres ou laïques à l'enseignement public de la religion, et que vous n'avez aucune autorité pour organiser cet enseignement, personne ne peut recevoir de vous la charge d'apprendre le catéchisme aux enfants. Si quelqu'un acceptait de vous cette mission, il se mettrait manifestement en révolte contre la Ste Eglise, et il se rendrait indigne des sacrements.

Partant, malgré sa présentation, de savoir le catéchisme, il dévoilait son ignorance cet inspecteur, qui dernièrement prétendait, dit-on, que Dieu ne damnerait pas ceux qui enseigneraient le catéchisme malgré les évêques.

Permettez-moi en outre MM. de vous adresser une prière. C'est de ne pas vous unir aux malheureux qui accusent de mensonge vos supérieurs ecclésiastiques, et de ne pas redire avec eux cette hypocrite assertion : "Rien n'est changé à l'école". Quelques explications vous feront comprendre que si le crucifix reste appendu en classe, ce n'est qu'une bonne enseigne à une mauvaise boutique.

1<sup>o</sup> La loi de juillet 1879 n'a été faite, de l'aveu du ministère, que pour enlever au clergé toute autorité dans l'école. En d'autres termes, cela veut dire que le clergé ne peut plus faire aucune observation aux instituteurs ni par rapport à leur conduite, ni par rapport à leur enseignement en classe. Il ne saurait empêcher un instituteur d'user dans l'école d'un livre contraire à la religion. Voilà déjà certes un bien grand changement.

2<sup>o</sup> M. le Ministre dans une circulaire écrit : "L'enseignement public ne peut être ni catholique, ni protestant, ni israélite; l'instituteur s'inspirera d'une idée commune à toutes les religions en entretenant ces élèves de Dieu, de l'âme etc." Trons franchement de cette déclaration la véritable conclusion qui est indiquée

(1) PARENT (Ignace), né à Tournai le 19 avril 1821 et décédé à Roucourt le 23 septembre 1887. Voir sur ce personnage : J.J. VOS, *op.cit.*, IV, 1901, p. 46.

ailleurs par M. le Ministre. L'instituteur ne pourra jamais louer ni blâmer aucune religion. Insinuer même ses préférences pour l'une, serait attaquer une autre. Il doit, dit-on, à chacune un égal respect. Donc il ne lui est plus possible de profiter de son enseignement pour porter ses élèves à l'amour et à la pratique de notre sainte religion. Dans la crainte de froisser le juif, le protestant ou le libre-penseur, il devra se garder de parler avec foi et avec affection de N.S.J.C., de la Sainte Vierge Marie immaculée, du pape, des miracles reconnus par l'Eglise, des cérémonies catholiques. Il ne pourra jamais dire avec conviction "Hors de l'Eglise point de salut". Vous reconnaissez sans doute, Messieurs, que c'est là un changement complet.

30 Vous savez de plus haut qu'un instituteur officiel ne peut enseigner le catéchisme qu'en donnant l'exemple d'une audacieuse rébellion contre la Ste Eglise. Entre la soumission à l'Eglise et la désobéissance, vous accorderez bien qu'il y a une différence.

Par conséquent la vraie conclusion est celle-ci, et vous devez, MM., la redire avec vos supérieurs ecclésiastiques : "quant à la religion, tout est foncièrement changé dans les écoles". Et vraiment celui qui se dit catholique ne peut y envoyer ses enfants sans encourir la disgrâce du souverain maître de la vraie religion.

Veillez croire, Messieurs, à mes sentiments distingués.

Ig. Parent  
Curé de Roucourt.

A.E.T., *Archives communales, Roucourt* no. 2, séance du 13 septembre 1879.

ANNEXE III :

LES CONGREGATIONS RELIGIEUSES ENSEIGNANT DANS  
L'ARRONDISSEMENT DE TOURNAI en 1880 (1)

Congrégations en 1880	Lieux d'établissement	Dates de fondation	Nombre de soeurs par maison	Nombre de maisons de l'ordre par rapport au nombre total de maisons de l'arrondissement en %	Nombre de soeurs de l'ordre par rapport au nombre total de soeurs de l'arrondissement en %
Dames de la Sainte Union de Douai	Froyennes	1847	3		
	Kain	1833	15		
	Laplaigne	1879	3		
	Mont-Saint-Aubert	1849	2		
	Obigies	1856	2		
	Pottes		2		
	Rumes	1835	7		
	La Glanerie	1866	3		
	Rumillies	1837	2		
	Taintignies	1834	2		
	Templeuve	1847	6		

(1) En 1880, le diocèse de Tournai compte 1790 religieuses réparties en 46 ordres et en 230 maisons. La population moyenne par ordre est de 39 religieuses. Chaque congrégation possède en moyenne 5 communautés de 8 religieuses. Cf. *Almanach royal officiel*, 1880, pp. 486-491. Les archives des congrégations religieuses procurent des renseignements fragmentaires sur les effectifs des ordres implantés dans l'arrondissement de Tournai. Grâce à des recoupements et aux informations fournies par l'*Almanach royal officiel* de 1880, un tableau des principales congrégations enseignant dans la région permet de visualiser l'importance respective de chaque ordre. Le nombre de maisons et de religieuses y apparaît. Cependant, quelques lacunes subsistent. Les chiffres ne constituent qu'une approximation. L'erreur probable est minime étant donné le caractère secondaire des congrégations pour lesquelles les informations sont incomplètes. Il s'agit de petites maisons dont le nombre n'excède pas trois religieuses. Ainsi, nous ignorons le nombre de Filles de la Croix installées à Callenelle, de Franciscaines établies à Willaupuis et de Filles de Marie fixées à Bonsecours. Pour les autres ordres, l'absence de quelques renseignements n'entrave pas la détermination de l'ordre de grandeur.

	Tournai (rue des				
	Campeaux)	1873	10		
	Velaines	1843	3		
	<b>13 maisons</b>		<b>60</b>	<b>28,26</b>	<b>18,80</b>
Soeurs de la Vi-	Anseroeul	1873	3		
sitation de la	B andain	1849	5		
Sainte Vierge	Celles	1836	14		
de Celles	Escanaffles	1881	3		
	Molemboix	1880	3		
	<b>5 maisons</b>		<b>28</b>	<b>10,86</b>	<b>8,77</b>
Soeurs de la Pro-	Antoing	1861	2		
vidence de Gos-	Bléharies	1864	3		
selies	Bruyelle	1867	2		
	Hollain	1865	3		
	Hérinnes	1879	2		
	Tournai (La				
	Madeleine)	1880	?		
	Vaulx	1868	5		
	Warcoing	1862	?		
	<b>8 maisons</b>		<b>17</b>	<b>17,39</b>	<b>5,32 ?</b>
Soeurs Servan-	Chercq	1855	3		
tes Pauvres de	Wiers	1858	5		
Ghysegem					
	<b>2 maisons</b>		<b>8</b>	<b>4,34</b>	<b>2,50</b>
Filles de Marie	Bonsecours	1863	?		
de Pesche	Esplechin	1879/80	3		
	Maubray		2		
	<b>3 maisons</b>		<b>5</b>	<b>6,52</b>	<b>1,56 ?</b>
Soeurs de la Sa-	Tournai (pa-				
gesse de St-Lau-	roisse Notre-				
rent-sur-Sèvre	Dame)	1879	26		
(Vendée)					
	<b>1 maison</b>		<b>26</b>	<b>2,17</b>	<b>8,15</b>
Dames de SS.					
Coeurs de Jésus					
et de Marie de					
Virginal	Bury	1879	3		
	<b>1 maison</b>		<b>3</b>	<b>2,17</b>	<b>0,94</b>
Soeurs de Notre-	Pecq		8		
Dame de Namur	Estaimbourg	1880	2		
	<b>2 maisons</b>		<b>10</b>	<b>4,34</b>	<b>3,13</b>

Filles de Saint-François de Sales de Leuze	Leuze	1821	15		
	Maulde		6		
	Pipaix	1880	?		
	Roucourt	1880	3		
	4 maisons		24	8,69	7,52 ?
Soeurs Franciscaines de Calais	Willaupuis	1861	?		
	1 maison			2,17	?
Filles de Saint-Charles Borromée de Wez	Péruwelz		8		
	Wez-Velvain		35		
	2 maisons		43	4,34	13,47
Filles de la Croix de Momi-gnies	Callenelle		?		
	Brasmenil		2		
	2 maisons		2	4,34	0,62 ?
Dames de Saint-André	Tournai		53		
	1 maison		53	2,17	16,61
Ursulines de Bordeaux	Tournai		40		
	1 maison		40	2,17	12,53
<b>Total</b>	<b>46 maisons</b>		<b>319</b>		

SOURCES :

ACSSUD, *Historique des maisons : France-Belgique*, pp. 3, 27, 141, 149-151, 163-164, 194; ARCHIVES DES SOEURS DE LA VISITATION DE CELLES, *Livre du chapitre. Fondations et suppressions; Almanach royal officiel*, 1880, pp. 486-491; *Les soeurs de la Providence de Gosselies (1688-1939) par une soeur de la Providence*, s.l., s.d. (1938), pp. 147-148; *Les Religieuses de Saint-André du XIIIe au XXe siècle*, Lille-Paris-Tournai-Bruges, s.d. (1908); L.A.T. PETIT, *Histoire civile et religieuse de la ville de Leuze en Hainaut*, Mons, 1887, p. 354; *Un siècle d'enseignement libre, 1830-1930* (numéro spécial de la *Revue catholique des idées et des faits*, XII, 7), Bruxelles, 1932, p. 480 et sv.; pp. 531-534; 582-584; 607-608.

**DE KATHOLIEKE TEGENSTAND T.O.V.  
DE WET VAN HUMBEECK IN HET  
ARRONDISSEMENT DOORNIK  
(1878-1884)**

door

Jean-Luc SOETE

*SAMENVATTING*

Ook te Doornik, liberale burcht, geeft het onderwijscompromis van 1842 voldoening tot in 1870. Dan verbreekt de oprichting van het Gemeentelijk Instituut voor Juffrouwen de goede verstandhouding tussen bisschop en stadsbestuur. De katholieken van Doornik, gekwetst in hun belangen en in hun opvattingen over meisjesonderwijs noemen de instelling antigodsdienstig. Mgr. Dumont maakt van de school het mikpunt van zijn antiliberaal aanvallen.

In juni 1878 komen de liberalen dank zij een handige verkiezingscampagne, die draaide rond de verdediging van de grondwettelijke vrijheden, aan de macht. De oprichting van een ministerie van openbaar onderwijs en de indiening van een wetsvoorstel voor een herinrichting van het lager onderwijs — vrucht van een compromis tussen de twee vleugels binnen de liberale partij — worden door de oppositie als een bedreiging ervaren. Voor haar was de school immers een religieus wervingsinstrument bij uitstek. De nieuwe schoolpolitiek verbreidt de strijd die reeds van in de jaren zeventig te Doornik woedde, over het hele land.

Ondanks het feit dat het probleem te Doornik niet nieuw was, blijft de katholieke reactie in dat diocees ten achter op wat elders gebeurde. Dit was op de eerste plaats toe te schrijven aan de krankzinnigheid van Mgr. Dumont. Deze laatste verwerpt zelfs, als overtuigd ultramontaan en voorstander van de absolute scheiding tussen staat en school, het compromis van 1842. Hij neemt dan ook ter gelegenheid van het gemeenschappelijk herderlijk schrijven van de bisschoppen van 7 december 1878, t.o.v. zijn collega's een apart standpunt in en wordt daardoor het mikpunt van de liberale tegenaanval. De liberalen sturen erop aan Leo XIII ertoe te bewegen in Dumont het hele episcopaat te veroordelen, omwille van zijn "revolutionaire en dorpspolitieke" houding. Te Doornik wordt de katholieke actie verlamd door de "Echange de vues" en de zaak Dumont en het duurt tot 18 oktober 1879 vooraleer het "comité diocésain des écoles catholiques" zijn eerste vergadering kan beleggen.

Deze moeilijke start zal het Doornikse werk voor de katholieke scholen ook later blijven kenmerken. Het werk wordt overwegend geleid door leken — de bisschop speelt slechts een aanvullende rol — en er wordt veel vrijheid gelaten aan de lokale secties. Het is op de parochie dat alles moet gebeuren. De katholieke scholen komen er vooral tot stand dank zij de samenwerking tussen notabelen, de lagere clerus en de religieuze congregaties.

Albert de Robiano, raadsman van Mgr. Dumont, vestigt de aandacht van de prelaat op de gevaren van de schoolpolitiek van de regering. Hij is voorstander van de handhaving van de wet van 1842. Hij organiseert 13 meetings tussen februari en mei 1879, zet zich in voor het petitionnement en legt de basis voor een vrij onderwijsnet. De school van Rumillies zou hierbij model staan. Dit kleine neogothische gebouw valt op door zijn bescheidenheid vergeleken bij de praal van de officiële scholen, zoals bv. die van de Faubourg de Lille te Doornik.

In de parochies werkt de geestelijkheid nauw samen met de notabelen. Haar werk bestaat er vooral in de officiële school vanop de kansel te veroordelen, de lof te zingen van de katholieke school, huisbezoeken af te leggen, druk uit te oefenen, collectes te organiseren en klassen in te richten in voorlopige gebouwen, in afwachting van de bouw van een heuse school. In tegenstelling tot de leken oefenen zij vooral morele druk uit. Zij willen vooral de gunst winnen van de huismoeders om langs die weg het geloof van de komende generaties te vrijwaren. De ouders, gevoelig aan de oproepen van de geestelijkheid, sturen hun dochters naar de vrije, maar hun jongens naar de officiële school. De lagere geestelijkheid staat ook in voor de aanwerving van onderwijskrachten voor de nieuwe parochiescholen. Ze botst hierbij op de regering die tracht het onderwijzerseffectief aan zich te binden door promoties te beloven en de katholieke onderwijzers in hun materiële belangen te treffen. De religieuze congregaties, en meer bepaald de "Dames de la Sainte Union de Douai", de "Soeurs de la Visitation de Celles" en de "Soeurs de la Providence de Gosselies", vormen een ware personeelsmijn voor de vrije scholen. Doordat ze reeds lang in de streek ingeplant zijn, beschikken deze congregaties over lokalen die ze onmiddellijk ten dienste van de geestelijkheid kunnen stellen. Daar ze de eigenaressen zijn van die gebouwen worden de religieuzen niet getroffen door de rondschrijvens van de regering. Enkel de "Dames de la Sainte Union" te Rumes en de "Dames de St. André" te Doornik moeten daarmee afrekenen.

De schoolstrijd 1879-84 is meer dan een partijstrijd geweest. Door de wedijver tussen de twee levensbeschouwingen komen tal van nieuwe scholen van de grond. De wet-Van Humbeëck geeft het startsein voor een pedagogische hervorming, richt een waar "scholenpark" in en brengt de volksmassa in contact met de school. Vanuit die hoek bekeken verdient de wet van 1879 niet de bijnaam van "ongelukswet", bijnaam die haar nog te dikwijls wordt meegegeven in de Belgische handboeken voor geschiedenis.

THE CATHOLIC OPPOSITION TO  
THE VAN HUMBEECK-ACT IN  
THE TOURNAI DISTRICT

(1878-1884)

by

Jean-Luc SOETE

*SUMMARY*

Also at Tournai, stronghold of liberalism, the educational compromise of 1842 proved satisfactory until 1870. Then the establishment of the Municipal Institute for Girls disturbs the good understanding between the bishop and the town authorities. The Tournai catholics, hurt in their interests and in their views on girls' education, call the institute anti-religious. Mgr. Dumont makes the school the target of his anti-liberal attacks.

In June, 1878, the liberals come to power thanks to a clever election-campaign focused on the defence of the constitutional liberties. The setting up of a Ministry of Public Education and the introduction of a bill for a reorganization of elementary education — the outcome of a compromise between the two wings within the liberal party — are felt as a threat by the opposition. Indeed, to them the school was pre-eminently an instrument of religious recruitment. The new education-policy causes the struggle which raged at Tournai as early as the seventies, to spread throughout the country.

In spite of the fact that the problem was not new at Tournai, the catholic reaction in that diocese lags behind the events elsewhere. This was to be imputed in the first place to the insanity of Mgr. Dumont. As a convinced ultramontanist and advocate of the absolute separation of state and school, he even rejects the compromise of 1842. On the occasion of the joint pastoral letter of the Belgian bishops of December 7, 1878 he takes a stand which differs from the opinion of his colleagues, thus becoming the aim of the liberal counter-attack. The liberals aim at inducing Leo XIII to condemn the whole episcopacy in the person of Dumont for their "revolutionary and wire-pulling" attitude. At Tournai the entire catholic action is paralysed by the "Echanges de vues" and the Dumont-case and it lasts till October 18, 1879 before the "comité diocésain des écoles catholiques" can convene the first meeting.

This difficult start will mark even later the Tournai action for the catholic schools. The action is led mainly by laymen — the bishop plays but a complementary role — and much freedom is given to the local sections. The parish is the place where everything is supposed to happen. The catholic schools there come into existence especially through the co-operation of notable citizens, the lower clergy and the religious congregations.

Albert de Robiano, adviser of Mgr. Dumont, draws the prelate's attention to the dangers of the education-policy followed by the government and is in favour of maintaining the 1842 Act. Between February and May, 1879 he

## SUMMARY

organizes 13 meetings, encourages the petitioning and lays the foundations of a free education-system for which the school of Rumillies was to be the model. This small neo-gothic building is conspicuous by its unpretentiousness as compared to the pomp of the official schools, such as for example the one of the Faubourg de Lille at Tournai.

In the parishes there is a close co-operation between the clergy and the notable citizens. The work of the clergy consists mainly in condemning the official school from the pulpit, sounding the praises of the catholic school, paying pastoral visits exerting their influence, organizing collections and setting up classes in provisional buildings, pending the construction of a real school. As opposed to the laymen they exert mainly a moral influence. They particularly want to find favour with the housewives in order to safeguard thus the faith of the rising generations. The parents, accessible to the appeals of the clergy, send their daughters to the catholic school, but their sons to the official school. The lower clergy are also responsible for the recruitment of the teaching-staff for the new parish-schools. In this they clash with the government which tries to attract the teachers by promising them promotions and by hitting the catholic teachers in their material interests. The religious congregations and particularly the "Dames de la Sainte Union de Douai", the "Soeurs de la Visitation de Celles" and the "Soeurs de la Providence de Gosselies" constitute a real wealth of personnel for the catholic schools. As they have been implanted in the region for a long time, these congregations have rooms which they can immediately place at the disposal of the clergy. As they own those buildings the nuns are not subject to the circular letters of the government. Only the "Dames de la Sainte Union" at Rumes and the "Dames de St. André" at Tournai experience difficulties.

The education-struggle 1879-84 was more than a struggle of parties. The competition between the two philosophies called several new schools into existence. The Van Humbeëck-Act is the start of a pedagogical reform, creates a real "pool of schools" and brings the popular masses in contact with the school. Viewed from that angle the 1879 Act certainly does not deserve the name of "unlucky Act", a nickname which even now is given to it too often in the Belgian history-textbooks.

Jean-Luc Soete, rue de la Citadelle, 138  
7770 Herseaux